

**HISTOIRE**  
**DES**  
**DRUIDES,**  
et particulièrement  
**DE CEUX DE LA CALÉDONIE,**  
d'après M. Smith,

**HISTOIRE**  
**DES**  
**DRUIDES,**  
et particulièrement  
**DE CEUX DE LA CALÉDONIE,**  
d'après M. Smith,

*Suivie de*  
**RECHERCHES**  
**SUR LES ANTIQUITÉS CELTIQUES ET ROMAINES**  
des arrondissements de Poligny et de St. - Claude,

*Et d'un Mémoire sur les*  
**TOURBIÈRES DU JURA,**

**Par M. DAVID DE ST. - GEORGES,**  
Avocat, ancien Conseiller au grand Conseil.

---

**ARBOIS,**

DE L'IMPRIMERIE D'AUGUSTE JAVEL.

—  
1845.

HISTOIRE  
DES  
DRUIDES,  
ET PARTICULIÈREMENT  
DE CEUX DE LA CALÉDONIE;  
*D'APRÈS M. SMITH.*

---

# HISTOIRE DES DRUIDES.

---

## CHAPITRE PREMIER.

### DE L'INSTITUTION DES DRUIDES, ET DE LEURS DIFFÉRENTS ORDRES.

---

ON se plaint depuis longtemps en Angleterre de l'indifférence des savants pour les antiquités de leur pays, tandis qu'ailleurs elles sont l'objet des recherches les plus assidues et les plus pénibles. L'un des plus grands reproches que l'on fasse aux antiquaires anglais, c'est le peu d'attention qu'ils ont donné à la partie de l'histoire de leur patrie qui concerne les Druides. En effet, si l'on considère l'ancienneté de cet ordre, combien il étoit étendu, et le nombre de siècles durant lesquels il a subsisté; si l'on se rappelle l'autorité dont jouissoit cette classe d'hommes privilégiés, les lumières dont ils étoient les dépositaires exclusifs, on ne sauroit disconvenir qu'ils devoient jouer un grand rôle dans l'histoire du genre humain. Cependant quelques pages suffiroient pour recueillir

tout ce qu'en ont dit les historiens anciens et modernes.

La philosophie celtique fut une des principales sources de la philosophie grecque (a); la philosophie annonce le développement du génie; ses productions, ses réflexions seules doivent inspirer de vifs regrets sur le peu de soin que l'on a pris jusqu'à ce jour, pour tirer les Homère et les Platon celtés de l'oubli dans lequel ils n'auroient jamais dû tomber. Le temps qui s'est écoulé depuis l'extinction des Druides ne permet pas d'en parler avec toute la précision et l'assurance que l'on pourroit désirer. Les historiens des régions dans lesquelles ils ont fleuri, n'ont écrit que plusieurs siècles après la disparition de ce phénomène religieux, politique et littéraire, et n'ont pu fournir sur eux des notions satisfaisantes; ceux des autres pays étoient placés à une trop grande distance, pour que leurs observations pussent être faites avec soin. Tout ce qu'ils nous ont transmis sur cette matière, ne fait qu'exciter notre curiosité sans la satisfaire, et ne sert qu'à nous faire sentir davantage le besoin d'un corps d'histoire des Druides, histoire qui seroit aussi instructive qu'intéressante.

Puisque nous sommes privés de monuments lit-

(a) Diog. Laert., in præem.

éraires à cet égard, nous aurons recours à une autre source qui nous procurera des documents assez étendus.

La situation particulière des montagnes d'Écosse les a garantis dans tous les temps du joug des étrangers; cette contrée conserva son culte sans altération et sans mélange, plus longtemps qu'aucune de celles qui l'avoisinoient. Les Romains portèrent leurs divinités par-tout où leurs aigles parvinrent; mais les monts glacés de la Calédonie furent inaccessibles pour les unes comme pour les autres. Jusqu'à l'établissement du christianisme, les institutions religieuses des Calédoniens se maintinrent dans leur simplicité primitive; jamais ils ne connurent et n'adoptèrent cette multitude d'idoles que la superstitieuse ignorance adoroit dans toutes les autres parties du monde; jamais ils ne leur élevèrent des autels et ne leur offrirent des sacrifices.

Les circonstances particulières, la langue des Druides que l'on parle encore en Écosse, et les usages des indigènes, nous guideront plus sûrement dans nos recherches sur la religion et les mœurs druidiques, que tout ce qu'en ont pu dire les écrivains de la Grèce et de Rome, qui n'en parlent que d'après leurs préjugés (a) ou

(a) Vid. int. al. Joseph. cont. APPION., t. I.

par ouï-dire, et ne pouvoient tout au plus avoir recueilli qu'un petit nombre d'idées superficielles sur un culte dont le premier précepte étoit de cacher ses dogmes à tous les étrangers (a). Nous rechercherons néanmoins tout ce qu'il nous sera possible des esquisses du druidisme tracées par les anciens auteurs, quelque léger et incertain qu'ait été leur pinceau; et leur comparaison avec des notions plus certaines sera un moyen de plus pour parvenir à la vérité.

On convient généralement que la religion des Druides est d'une antiquité égale à celle des Mages de Perse, des Brames de l'Inde, et des Chaldéens de Babylone et d'Assyrie (b). Les premiers dogmes de ces différentes sectes laissent apercevoir dans leurs éléments une telle analogie, qu'ils paroissent tous dérivés de la même source, c'est-à-dire de la religion de Noé et des peuples antediluviens (1); par-tout où se répandirent les tribus

(a) Ils étoient astreints à cette réserve mystérieuse par un serment qu'ils prêtoient à leur entrée dans l'ordre; serment, au reste, qui étoit d'usage dans la plupart des anciennes sectes ou sociétés particulières. On en trouve une formule curieuse dans Selden, in proleg., de Dis Syris, et dans El. Scheld., de Dis Germ., syntag. 2, c. 16.

(b) Orig. cont. Cels., l. 5; Diog. Laert. in proem.; Clem. Alex., etc.

celtiques qui descendoient de Japhet, elles établirent leur système religieux, ensorte que le culte primitif fut aussi étendu que leurs empires. Suivant les calculs les plus modérés, elles occupèrent toutes les régions situées entre le Danube et l'Atlantique, entre la Baltique et la Méditerranée (a). Au reste une digression plus approfondie sur l'extension de la religion des Druides, nous écarteroit trop de notre sujet, sans nous promettre sur ce point des lumières satisfaisantes (2); c'est pourquoi nous nous bornerons à des recherches sur leur ordre, et son histoire nous fournira quelques moyens d'approfondir plusieurs mystères du culte dont ils étoient les dépositaires et les ministres exclusifs.

Les Druides, prêtres et philosophes des Celtes, étoient ainsi nommés du mot *druidh*, qui dans leur langue signifioit *homme sage* ou *savant*. On l'emploie encore aujourd'hui dans les pays où l'ancien langage est le moins altéré, pour désigner un philosophe qui s'applique aux sciences naturelles, ou un magicien (b). Ce mot semble avoir

(a) Anc. un. hist., vol. II, c. 12, traduite en français sous le titre d'hist. univers., par une Société de gens de lettres.

(b) L'étymologie la plus généralement adoptée, dans un temps où la langue celtique étoit complètement oubliée ou

eu la même étendue de signification que celui de *mage* dans tout l'orient (a); car les mages; ainsi que les Druides, réunissoient les caractères de philosophes et de devins; ils professoient les mêmes sciences, et exerçoient les mêmes emplois. Les idées religieuses, les cérémonies du culte étoient si simples dans les premiers âges, que les prêtres devoient se dévouer principalement à l'étude des sciences physiques, soit pour leur utilité personnelle, soit pour accréditer leur doctrine.

Dans la classe des hommes appelés Druides, on comprenoit les *Bardes*, les *Sennachais* et les *Eubagès*, qui tous étoient soumis à l'archidruide ou souverain pontife (b). Ces différents ordres de la hiérarchie druidique étoient vraisemblable-

---

plutôt méconnue, étoit *drus*, un *chêne*; mais à présent qu'il est démontré que le grec n'étoit qu'un dialecte du celtique, langue mère occidentale, et de sa sœur la langue orientale, modifiée de tant de manières que l'on ne sait à laquelle attribuer le plus haut degré d'antiquité (car l'hébreu, depuis la captivité de Babylone, a été considérablement altéré), on ne peut plus reconnoître les origines celtiques, dans leurs modifications grecques ou latines, à moins de les décomposer par leurs racines qui ramènent au celtique le moins altéré.

(a) Diog. Laert. in præem., seg. 1 et 6. Philosophi Ægyptiorum hierophanta et propheta; ibid. not. Casaub.

(b) Ib. Strab., l. 4; Cæs., l. 4; Amm. Marcel., l. 15; etc.

ment subordonnés les uns aux autres, et peuvent être considérés comme les degrés par lesquels ils parvenoit successivement au plus haut point de l'instruction et du pouvoir. Dans cette société, comme dans toutes les autres, soit anciennes, soit modernes, il falloit s'instruire dans des classes inférieures, avant de parvenir à un grade plus éminent.

Parmi les trois classes dont nous venons de parler, celle des *Eubagès* ou *Eubatès* paroît avoir tenu le dernier rang; mais il est difficile de déterminer les fonctions des individus dont elle étoit composée: l'histoire et la tradition ne nous fournissent sur ce point rien de certain ou de précis. Quelques auteurs ont prétendu qu'ils étoient les mêmes que les *Vates* ou *Ouates* des Latins, dénomination qui ne paroît qu'une altération du celtique *Faidh* qui signifie prophète; cependant cette interprétation nous paroît douteuse, pour plusieurs raisons: car les écrivains grecs et latins connoissoient trop bien le nom distinctif et le caractère d'un prophète, pour se méprendre au point de l'accorder aux *Eubagès*; et les Druides étoient trop jaloux de leur dignité et de leur pouvoir, pour abandonner, à la dernière classe de leur corporation, le privilège aussi important qu'honorable de lire dans l'avenir (a).

---

(a) Strab., l. 4; Amm. Marcel., l. 15.

Ammien Marcellin dit, à la vérité, en parlant des individus qui composoient cette classe inférieure, « qu'ils s'appliquoient à rechercher les plus sublimes » propriétés de la nature » ; mais cette étude n'avoit probablement pas d'autre objet que celui de développer leur esprit et d'accroître leurs connoissances, afin de mériter d'être admis à des emplois aussi importants pour la nation que ceux de Bardes et de Druides (a). Nous pourrions encore proposer, à l'appui de cette réflexion, une étymologie du mot *Eubagès*, qui semble nous rapprocher davantage de sa véritable signification. *Déa'* ou *déu'phaïste*, qui se prononce dans les cas obliques *eu-vaïste*, pourroit être aisément articulé par un étranger, un latin, par *eubage*, au pluriel *eubagès* ; or, *eu-vaïsh* signifie, en celtique, un jeune homme qui promet beaucoup. Tels devoient être en effet les jeunes gens que les Druides, chargés de l'éducation publique, destinoient à des emplois qui, sans égard pour le rang des familles et celui des tribus auxquelles elles appartenoient, n'étoient confiés qu'à ceux que l'on croyoit les plus capables de les bien remplir.

Le mérite personnel n'étoit pas moins nécessaire pour l'avancement dans l'ordre, que pour obtenir l'honneur d'y être agrégé ; de l'applica-

(a) Anc. un. hist., fol. 6, p. 365.

tion que les novices ou *Eubagès* apportoient à l'étude, des progrès qu'ils avoient fait dans les sciences, dépendoit leur promotion au grade de *Sennachai* ; ceux-ci, suivant la tradition et l'étymologie de leur nom (a), étoient les chroniqueurs et les généalogistes des Celtes. Quand l'esprit des candidats étoit ainsi formé par l'étude de l'his-

(a) De *Sennachas* ( celt. ) généalogie ou histoire ; ce sont probablement les mêmes que, *Semnousoi* de Diogène Laerce, les *Semnonnes* et les *Sennaci* dont parlent plusieurs auteurs à l'occasion des ordres religieux des Celtes. L'étymologie offre encore une explication très-analogue.

*Sen*, dans l'anglais, l'un des idiomes celtiques les moins altérés, signifie la *vue* ; en y ajoutant *ac* ou *ag*, qui exprime comme racine, dans le sens technique et dans toutes les langues vivantes, ce qui est *perçant*, *aigu*, même au sens figuré, *sen ac*, *vue perçante*, conviendrait à un généalogiste, à un chroniqueur, et le mot indiqueroit peut-être que les *Sennachai* faisoient le métier de devins, comme apprentissage de celui de prophètes réservé aux Druides. Plus les peuples étoient enfans, plus ils avoient d'individus doués de lumières surnaturelles.

*Seneger*, en dialecte des montagnes du Jura, où l'on retrouve quantité de mots et d'expressions celtiques peu altérés, signifie *prédire* : *se seneger* équivaut à *prévoir*. Si les Latins avoient conservé le mot *sen*, la *vue* ou l'action de voir, et qu'ils l'eussent joint à leur verbe *agere*, les *Sennachai*, les surveillants du passé, du présent et de l'avenir eussent été appelés *Sen agentes*, ceux qui portent la vue au loin, et par contraction *sen ac* ou *ag*. ( Note du Traducteur. )

toire, et leur mémoire fournie d'un fonds suffisant de connoissances utiles, ils pouvoient être élevés au grade de *Barde*, s'ils avoient d'ailleurs du génie pour la poésie, et si leur caractère moral étoit irréprochable.

Les fonctions des Bardes étoient de célébrer les héros, et de les immortaliser dans leurs chants; par une répétition habituelle de louanges emphatiques, en y joignant dans toutes les fêtes le charme de la musique vocale et instrumentale, ils excitoient dans l'ame de leurs auditeurs un amour pour la vertu, un enthousiasme pour la gloire, dont aujourd'hui nous pouvons à peine nous faire une idée. Ils suivoient aussi les guerriers au champ de bataille (a), afin de les animer pendant le combat par des compositions propres à exalter leur imagination, et leur inspirer le mépris de la mort. Témoins des actions des braves, ils distribuoient à chacun la portion d'éloges qu'ils avoient méritée, comme ils ne manquoient pas de flétrir les lâches; en un mot, ils étoient les arbitres et les dispensateurs de la gloire, premier mobile des anciens Celtes dans le cours de leur vie, leur seul motif d'espérance après la mort. Aussi le respect qu'ils inspiroient à toutes les tri-

(a) Diod. Sicul., l. 5 et l. 6, v. 9; Lucan. 1, 447; Amm. Marc., l. 15.

bis celtiques étoit si grand, qu'il suffisoit de l'entremise d'un seul d'entre eux pour arrêter la fureur d'une armée entière dans la chaleur du combat (a). Ce ne fut qu'après l'extinction des Druides que les Bardes, après avoir résisté à toutes les attaques qui avoient renversé l'ordre supérieur, perdirent la haute considération dont ils avoient joui jusqu'alors, en prodiguant la louange ou la censure au gré de leurs passions ou de leurs intérêts. Tant que les Druides subsistèrent, on ne se relâcha jamais des épreuves et des études par lesquelles on parvenoit au rang des Bardes; il leur falloit quelquefois plus de vingt ans de travail et de vertus, pour être admis au premier degré de l'ordre, honneur qui étoit le principal objet de leurs désirs (b). Comme ils étoient alors avancés en âge, et qu'une plus longue habitude de la vertu la leur rendoit plus facile à pratiquer, on pouvoit compter de la part des Bardes, parvenus au rang de Druides, sur une conduite respectable, d'autant plus qu'ils ne pouvoient conserver que par ce moyen leur dignité et la considération qui y étoit attachée. Mais ce qui les rendoit sur-tout exacts à remplir leurs devoirs, c'est que l'archidruide étoit choisi à la

(a) Pausan. in Phoc.; Tacit. annal., l. 14, 30.

(b) Torſceus in Orcad., præf.

pluralité des suffrages parmi les personnages les plus recommandables (a); et l'espérance de parvenir un jour à une place aussi éminente leur inspiroit, sans cesse, la louable émulation de se distinguer par la pratique des plus nobles et des plus éminentes vertus. C'étoit à l'archidruide que l'on s'en rapportoit, comme à un oracle infaillible, pour la décision de tous les cas douteux ou controversés. Il avoit la voix décisive dans toutes les assemblées, et son jugement étoit sans appel (b).

La religion étoit l'occupation principale des Druides proprement dits, et leur zèle pour maintenir leur autorité à cet égard, étoit porté à tel point, qu'il ne se faisoit aucune cérémonie religieuse, aucun sacrifice public ou particulier, sans leur présence ou leur approbation (c). Bien plus,

(a) Cæs., l. 6.

(b) L'archidruide étoit appelé en langue celtique *co'bhî* ou *co'bhî druide* (V. la 19<sup>e</sup>. dissertation du docteur Macpherson). On peut juger de la vénération que l'on portoit à son caractère, et de la confiance que l'on avoit en son appui, par le proverbe celtique suivant :

» *Ge fagus clach do lâr*

» *'S faigse na sin cabhair Co'bhî.* »

La pierre n'est pas aussi proche de la terre que l'assistance du *Co'bhî* pour ceux qui ont besoin de son secours.

(c) Cæs., l. 6; Strab., l. 4; Cæs., l. 7; Dio. chrys., orat. 49.

dès les commencements de leur institution, ils avoient étendu si adroitement leur influence sur le civil, comme sur les choses qui tenoient au culte, qu'il ne se traitoit aucune affaire de quelque importance, sans leur participation. Comme prêtres, magistrats, philosophes ou médecins, rien ne se passoit, soit dans l'état, soit dans l'intérieur des familles, qui ne vînt à leur connoissance. Le pouvoir illimité qui en résultoit, ainsi que les immunités et les privilèges dont ils jouissoient, rendirent avec le temps la profession de Druides l'objet de l'ambition de la première classe des peuples celtiques et des jeunes gens les plus distingués, soit par leur naissance, soit par d'heureuses dispositions.

Les Druides et leurs disciples étoient exempts de toutes taxes publiques, même d'aller à la guerre, quand ils vouloient s'en dispenser (a); c'étoit eux qui choisissent chaque année les magistrats des villes. La jeunesse, dès son enfance, étoit élevée par eux; les rois n'étoient que leurs ministres, et ne pouvoient sans leur consentement faire la paix ou la guerre, pas même convoquer un conseil. En un mot, les Druides étoient les véritables souverains; et ceux que le peuple honoroit de ce nom, ne faisoient qu'exécuter ce que les

(a) Lucan., l. 1; Cæs., l. 6.

Druides avoient résolu (a). Et même en s'attribuant le pouvoir suprême, ils avoient eu soin de rejeter sur le chef apparent de la nation tout ce que la puissance absolue pouvoit avoir d'odieux ou de défavorable. Ils lui accordoient, à la vérité (b), une espèce de prééminence pour des objets qui n'avoient aucune importance réelle. Tel étoit le droit de varier de sept couleurs différentes son vêtement appelé *bréacan* ou *sagum*, tandis que le leur n'en présentoit que six. Mais le prétendu monarque étoit moins distingué d'eux par cette décoration, qu'ils ne l'étoient eux-mêmes des personnages les plus qualifiés de la nation, dont les habits ne pouvoient être teints que de quatre couleurs différentes, et ceux des individus des classes inférieures d'un moindre nombre de nuances, à proportion du rang qu'ils occupoient dans la société. Dans l'ensemble de leur costume, les Druides affectoient encore de se distinguer des laïques ou du vulgaire; ils portoient des robes qui descendoient jusqu'aux talons (c), tandis que le vêtement ordinaire des Celtes ne passoit pas le genou. Ils avoient les cheveux courts et la barbe

(a) Tacit. germ., c. 11; Cæs., l. 7; Dio. chrys., orat. 49; Amm. Marc., l. 15; Diod. Sicul., l. 6, c. 9, etc.

(b) V. Tolands, *lett. on the Druids*.

(c) V. Hæmer, de Abar, ap. Photium.

de sa longueur naturelle, tandis que ceux qui n'étoient pas aggrégés à leur ordre, portoient généralement les cheveux longs et la barbe courte, sauf à la lèvre supérieure; ils tenoient aussi à la main une espèce de baguette blanche, appelée *slatan drui'eachd* ou *baguette magique*, et suspendoient à leur cou une amulette de forme ovale, entourée d'un cercle d'or. Presque en tous temps, mais sur-tout dans les cérémonies religieuses, leurs épaules étoient couvertes d'une espèce de surplis blanc (a). En un mot, on les reconnoissoit au premier coup d'œil, et on étoit averti du respect qui leur étoit dû.

D'après la puissance et les privilèges dont jouissoient les Druides, nous devons supposer que leurs revenus étoient considérables, quoique nous ignorions en quoi ils pouvoient précisément consister. Il paroît en effet qu'ils étoient, en quelque sorte, les maîtres de tout ce que possédoit la nation, et que le peuple paroissoit plutôt recevoir d'eux sa subsistance, qu'ils n'étoient obligés de recourir à lui pour fournir à leurs besoins. Mais ils exerçoient leur empire avec une douceur, une modération,

(a) Vid. int. al. Cæs. et Plin., l. 16, c. 44; Strab., l. 4. Les Druides affectoient de se distinguer jusques par leurs chaussures ou sandales de bois, de forme pentagone, et différentes de celles des autres individus de la nation. Aventin, annal. Boi, ap. El. Scheld.

dont nous n'avons pas besoin d'autres preuves que le long espace de temps pendant lequel leur ordre a subsisté. S'ils eussent été cruels et oppresseurs, ils n'eussent pas gouverné pendant plus de deux mille ans une race d'hommes belliqueux et à demi sauvages.

Leur modération est d'autant plus remarquable, que le désir de rendre leurs familles plus puissantes pouvoit les entraîner au-delà des bornes du désintéressement et de la justice. A la vérité, quelques anciens auteurs ont prétendu que le célibat étoit un des premiers préceptes du druidisme, peut-être parce qu'un grand nombre de Druides préféroient cet état, afin de pouvoir plus librement se livrer à l'étude et à la contemplation; mais il paroît, d'après la tradition et les poèmes celtiques, qu'en Calédonie et en Irlande les Druides ne considéroient pas le mariage comme incompatible avec leur profession et leurs devoirs (a).

(a) Voyez dans notre collection des poèmes d'Ossian celui de *Dargo fils du Druides*, et quelques autres exemples dans les mélanges de Toland (*Toland's Miscell.*, p. 55). Il est probable que les Druidesses, dont parlent quelques historiens, étoient les femmes des Druides; on ne voit pas de preuves qu'elles formassent un ordre particulier, comme l'ont prétendu quelques écrivains. Il est vraisemblable cependant que dans l'exercice du culte, elles remplissoient quelques fonctions sous l'autorité de leurs maris.

## CHAPITRE II.

### DES DRUIDES CONSIDÉRÉS COMME PRÊTRES; EXAMEN DE LEUR DOCTRINE ET DE LEUR CULTE.

Nous avons déjà remarqué que la religion des Druides étoit la même que celle de NOÉ et de ses enfants. Ses dogmes, ses rites ne peuvent donc présenter que la simplicité du culte primitif ou patriarcal; un seul Dieu, sans temple et sans images; un autel de gazon ou de pierres brutes; des offrandes que fournissoient les champs et les troupeaux, présentées au ciel par des cœurs innocents et des mains pures; tels sont les traits auxquels on peut reconnoître le culte des premiers âges du monde.

Il faut avouer que les notions sur le druidisme, telles que l'histoire nous les a conservées, sont loin de répondre à l'idée que nous venons de donner de leurs opinions et de leurs pratiques religieuses; à cet égard, on doit s'en prendre aux anciens historiens (a). Une aveugle partialité

(a) V. Joseph. cont. Appion., l. 1; Anc. un. hist. of gauls, §. 2, etc. C'étoit ainsi que plusieurs auteurs anciens assuroient que les Juifs adoroient Bacchus; fausseté démentie

pour leur absurde mythologie; l'orgueil national porté à tel point que la petite nation grecque flétrissoit du nom de barbare tout le reste du genre humain; la haine que l'ambition romaine portoit à tout ce qui avoit le courage et les moyens de lui résister; enfin la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de se procurer des lumières complètes sur des mystères aussi sévèrement respectés que ceux d'*Eléusis* et de la *bonne déesse*; toutes ces circonstances ont couvert la théologie et la morale des Druides d'un voile, moins difficile à soulever aujourd'hui que les poésies des anciens bardes et le langage de la nation sont rendus au monde littéraire, que dans les temps où le judicieux Tacite recueilloit avec peine quelques notions parmi ceux de ses compatriotes qui avoient combattu les Celtes germains.

Il est à croire que les Druides conservèrent la religion primitive pendant plusieurs siècles; ce ne fut, suivant les conjectures de quelques savants (a), qu'après *Saturne*, *Jupiter* ou *Teutat*, qui régnèrent sur les Celtes du temps de *Terah*, d'*Abraham* et d'*Isaac*, que le culte des Druides commença à dégénérer en certaines contrées d'oc-

---

par Tacite, le plus grand ennemi des Juifs. Comparez *Plutarque Sympose*, l. 4, avec Tacite, l. 3, c. 3.

(a) *Pezron, Antiquités Celtiques*, c. 15, etc.

cident. Les chants ou les hymnes par lesquels se célébroient les exploits de ces anciens monarques, amenèrent par degré le vulgaire à leur rendre un hommage d'adoration. Il étoit d'usage, comme *Ossian* nous en offre la preuve, de réciter ces compositions, non seulement dans les fêtes et les assemblées publiques, mais encore de les répéter sur la tombe des héros; de cet usage, à des pratiques, à des idées superstitieuses, la transition est courte et facile: aussi *Jupiter* étoit-il adoré dans l'île de *Crète*, tandis qu'à *Gnosse* on montrait encore son tombeau (a).

Le principal auteur de la corruption du culte druidique fut *Crès* fils de *Jupiter*, qui, devenu chef des *Curètes* ou *Druides* dans l'île de *Crète*, fut à-la-fois prêtre et souverain (b). Loin de combattre l'idolâtrie, son intérêt personnel et son orgueil le portèrent à l'accréditer; les honneurs que l'on rendoit au père ne pouvoient qu'accroître ceux que l'on devoit au fils. Peut-être un monument durable, élevé sur la tombe de *Jupiter*,

---

(a) *Lactant.*, l. 1, c. 11.

(b) Les *Druides* de *Crète* étoient appelés *Curites* par les Grecs, du celtique *Co'retich*, *pacificateurs*, parce qu'ils exerçoient les fonctions de juges et pacifioient les différens, probablement sans rétribution. Ils étoient des juges de paix dans toute l'acception du mot et la pureté de la chose.

fut-il la première cause qui déterminâ les Druides de ces contrées à adopter des temples; et si l'on suppose que la statue du monarque fut ajoutée à ce monument, il n'en fallut pas davantage pour introduire l'idolâtrie dont un grand nombre de nations furent infectées, avant qu'elle atteignît la race de Japheth que son père Noé avoit avantaagé d'une bénédiction particulière (a).

Nous ne supposerons pas cependant que des peuples aussi éloignés de l'île de Crète, aussi indifférents pour ses souverains que l'étoient les Celtes des Gaules et de la grande Bretagne, aient été si prompts à rendre les honneurs divins à des princes qui leur étoient étrangers et probablement inconnus. Les hommes en général sont trop attachés au culte de leurs ancêtres, ne fût-ce que par la force de l'habitude, pour adopter aisément des innovations aussi révoltantes; et les Druides gaulois ou bretons étoient trop intéressés au maintien de leurs dogmes dont dépendoit principalement leur autorité, pour se prêter à de semblables bouleversements. S'ils eussent été disposés à déifier quelque mortel, ils l'eussent choisi de préférence dans leur propre pays, parmi les héros qui les avoient le plus favorisés, et dont il leur importoit de flatter les descendants. Nous sommes donc fondés à

(a) Genèse, IX, 27.

soutenir, avec plusieurs savants, que les Druides ne tombèrent dans l'idolâtrie et le polythéisme, que quand les Romains les y forcèrent après les avoir subjugués. Il est vrai que cette opinion n'est pas appuyée du témoignage de tous les auteurs anciens, dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous : la plupart disent, au contraire, que ces mêmes Druides adoroient une multitude de divinités avant qu'ils connussent celles des Romains; mais il n'est pas difficile de démontrer qu'ils ont été également trompés par leurs préventions et par les apparences. Chaque fois qu'ils voyoient les Druides accomplir une cérémonie religieuse qui eût quelque rapport extérieur avec celles qui se pratiquoient dans leur pays, ils ne manquoient pas d'en conclure qu'elle ne pouvoit avoir un objet différent. S'ils entendoient un barde chanter un hymne sur la tombe d'un guerrier, ils croyoient que c'étoit un hommage rendu à une divinité, dont ils régloient le nom d'après quelque autre circonstance; si un Celte, effrayé du bruit du tonnerre, *tarnanich*, employoit cette exclamation en implorant le secours de la divinité, l'étranger qui l'entendoit ne manquoit pas d'assurer que *Taranis* étoit un des dieux de la nation, ou qu'elle adoroit sous ce nom *Jupiter tonnant*.

On voyoit dans la Grèce un grand nombre

d'amas de pierres consacrés à Mercure (a). Chez les Latins, on trouvoit à tout pas des colonnes grossières érigées à l'honneur du même dieu sous le nom de *Faunus*; rien n'étoit plus commun dans les Gaules et la grande Bretagne que des amas de pierres ou des colonnes semblables : les premiers étoient les tombeaux des héros ou des personnages distingués; les colonnes rappeloient quelque évènement mémorable, ou servoient d'autels aux Druides. Des soldats romains, livrés à leurs propres conjectures, ne voyoient dans ces monuments, comme dans leur pays, que des emblèmes de Mercure, et sur leur rapport on a écrit que Mercure, *Hermès*, étoit le principal objet du culte des Druides (b). De même, pour avoir vu chez les Celtes des rites à peu près semblables à ceux qui se pratiquoient chez eux pour le culte d'Apollon (c), ils crurent que les Celtes adoroient la même divinité; et comme les cérémonies druidiques se célébroient sur des tas de pierres appelés *carns*, ils en dérivèrent l'épithète de *carnæus* qu'ils donnoient à Apollon. Ils apprirent que ces hommages étoient rendus à un être surnaturel, dont le soleil, *grian*, étoit considéré comme l'image ou

(a) Phumut., de nat. Deor., c. 16.

(b) Cæs., l. 6, etc.

(c) Silius Ital., l. 5, v. 177.

l'emblème, il n'en fallut pas davantage pour leur faire ajouter l'épithète de *grannus* à celles qui distinguoient déjà le fils de Latone (a), qu'ils confondirent avec *bé-il*, le seul dieu que reconnoissent les Druides. D'après ces exemples, il est aisé de concevoir comment, en jugeant des choses par de pareilles analogies, on a pu trouver dans la grande Bretagne une foule de divinités, dont les naturels du pays n'avoient pas la moindre connoissance jusqu'à l'invasion des Romains.

Une preuve encore que ce ne fut qu'après cette fatale époque que le polythéisme se répandit dans ces contrées, c'est que parmi les Gaulois et les Bretons il n'y avoit pas un usage, et dans leur langage pas un seul mot ni même une allusion, qui présentât la moindre idée des divinités du paganisme. Les noms actuels des jours de la semaine, avec le dérivé du mot latin *dies* qui s'y trouve réuni, annoncent au premier coup d'œil leur origine et l'époque tardive à laquelle ils ont été adoptés. Il faut observer encore que, tandis

(a) *Ta Karneia* ou les jeux *carnæens* des Grecs, dans lesquels on distribuoit des prix aux meilleurs poètes ou musiciens, semblent avoir tiré de là leur origine. Ces jeux, ainsi que leurs noms, pouvoient venir des Druides, chez lesquels la poésie et la musique étoient dans la plus haute recommandation. V. *Plutarch. in apophtegma*.

qu'il n'existe dans la langue celtique aucune trace des noms des dieux étrangers, elle abonde en allusions au mot *bé-il*, que l'on convient généralement avoir été la dénomination de l'être suprême, qui, suivant toute apparence, étoit l'unique objet du culte des Druides. *Béa-uil*, que l'on prononce par abréviation ou par élision *bé-il*, signifie *la vie de toute chose ou la source de tous les êtres* (a). Cette expression figurée, qui donne une idée si étendue de l'essence et du pouvoir de la divinité, semble avoir été choisie par les Druides pour écarter le polythéisme ou toute notion erronée concernant le créateur de l'univers. C'est sans doute pour cette raison qu'ils employoient plutôt ce mot composé, que le nom simple de Dieu, *Dia* ou *Dhia* (b), qui est le même que le *Iah* des Hébreux, conservé par les Celtes lorsque le genre humain se sépara en deux grandes familles, les orientaux et les occidentaux.

(a) Les mots *tuisco* chez les Germains, et *teutates* chez les Gaulois, signifient exactement la même chose. V. D. Macphersons *antiq.*, dissertation 19.

(b) Dans les cas obliques, il se prononce *dé* et *dhé*. C'est par une corruption de ce mot ainsi terminé que les Latins ont formé *Jésus* ou *hésus*, qu'ils ont dit être le Mars des Celtes. C'est dans un sens plus exact qu'est venu de la même source le *Theos* des Grecs, *Deus* des Latins.

Toute claire et précise qu'étoit la définition, donnée par les Druides, de l'être suprême, créateur et conservateur de l'univers, une telle idée étoit trop subtile pour être conçue par le peuple : il fallut donc trouver quelque objet matériel, pour représenter un être invisible et infini ; les Druides choisirent le soleil, qui vivifie et féconde la nature, comme l'emblème le plus convenable de celui qui est *la vie de toute chose*. Alors le vulgaire, toujours enclin à l'idolâtrie et à la superstition, ne couroit plus d'autre danger que celui d'adorer le soleil au lieu de son auteur ; mais les Druides avoient pris soin de prévenir cette erreur grossière, par le nom même qui leur servoit à désigner l'astre du jour ; ce nom seul avertissoit qu'il n'étoit autre chose qu'un globe de feu. En effet *grian* ou *gré-iné*, dans les cas obliques, est un composé de *gré* et de *héiné*, qui signifie *la nature ou l'essence du feu*. Nous ignorons si cette précaution eut toujours un heureux effet ; mais il est certain que chaque terme dont se servoient les Druides pour annoncer la divinité ou ses attributs, présentoit à l'esprit même, dans son étymologie, une idée si claire, si précise, qu'un long commentaire théologique n'eût fait que l'obscurcir.

A ce dogme d'un être suprême, unique objet

de leur adoration (*a*), les Celtes ajoutoient l'existence d'un esprit méchant et d'une nature inférieure, dont l'occupation constante étoit de contrarier les intentions du plus grand et du meilleur des êtres. La difficulté d'expliquer l'origine du mal physique et moral, ou la tradition sur la manière dont il avoit été introduit dans le monde par un être subalterne et malfaisant, rendoient presque universelle la créance en cet esprit. La doctrine particulière des *Druides*, à cet égard, est inconnue; le nom seul qu'ils donnoient à l'auteur du mal est parvenu jusqu'à nous. Ce n'est point *Dhiabol* en celtique moderne, qui n'est que la traduction du mot latin *diabolus*; c'est *ai-bhist'er* (*b*) qui est

(*a*) » *Unicus autem Deus à Celtis colebatur*, etc. » V. El. Scheld., de *Dis Germ.*, c. 12. » *Hesus, Tharanis*, » *Belenus, unus tantummodò Deus*, » *Ib.* 2, 26. » *Unum Deum, fulgoris effectorem, Dominum hujus universi solum* » *agnoscunt*. » *Procop. Goth.*, l. 3.

(*b*) On peut présenter deux différentes interprétations de ce mot, en l'analysant et le décomposant par monosyllabes, comme on ne peut s'en dispenser quand il s'agit de rechercher la signification technique des mots des langues anciennes. *Ai't'sear*, en transposant la lettre *s*, veut dire « celui qui s'oppose au meilleur des êtres. » *Aibhist'er*, exactement traduit, est le destructeur, formé d'*aibhist*, ruine ou destruction : c'est ainsi qu'Ossian emploie ce mot, en parlant des ruines de la maison de Lugar, dans le poème de Dargo :

de la plus haute antiquité. Le destin ou la prédestination étoit encore un des dogmes favoris des *Druides*; encore aujourd'hui les Irlandais et les montagnards Écossais sont généralement attachés à cette opinion qui les console dans le malheur. » *Bha sud an dan dauch*; » telle chose étoit décrétée pour moi, » est une maxime ou un proverbe qui calme leurs plus vifs chagrins (*a*).

Les *Druides* enseignoient encore l'immortalité de l'âme (*b*), et un état futur de peines ou de récompenses, suivant la conduite que chacun auroit tenue sur la terre. Ils représentoient l'âme séparée du corps, comme revêtue d'une enveloppe aérienne, ou comme une substance légère et subtile, assez peu sensible à la peine et au plaisir. Ces âmes jouissoient d'un grand pouvoir sur les météores et l'élément qu'elles habitoient; mais elles n'avoient que peu d'influence sur le sort des hommes.

L'idée de l'immortalité de l'âme étoit adoptée

» *Ged' tha e'n diugh na aibhist fhuair*

» *Bha e uair a b'aros righ.* »

(*a*) Les habitants du pays de Vaud en Helvétie, où l'on trouve quantité de mots celtiques peu altérés et quelques vestiges remarquables du culte et des usages des Celtes, disent, quand il s'agit d'un malheur arrivé à quelqu'un par sa faute : *c'est bien son dan*, ou *dam, damnum*. (N. D. T.)

(*b*) *Amm. Marcel*, l. 16; *Cæs.*, l. 6, etc.

plus généralement et d'une manière moins équivoque par les prêtres des Celtes, que par ceux des Grecs et des Romains : ceux-ci, de même que les philosophes de leurs nations, n'ont souvent annoncé ce dogme si important, que comme un objet de désir et d'espérance, et non comme une vérité démontrée ; les Druides, au contraire, la propageoient, la soutenoient par - tout où leur doctrine étoit reçue. Rien n'attestera mieux leur conduite à cet égard, et l'influence que l'espoir ou la crainte d'une autre vie pouvoit avoir sur la conduite des Celtes, que les détails que nous allons donner de leurs cérémonies funèbres ; en même temps on verra quelles étoient leurs idées sur l'état de bonheur ou de souffrance qui les attendoit après la mort.

Le séjour heureux, où les hommes justes et braves devoient entrer immédiatement après leur trépas, étoit appelé *flath innis*, ce qui signifie *l'île des braves* ou *des justes*. Ce mot est encore usité dans l'idiome celtique, pour exprimer le ciel ou le paradis. Dans cette contrée délicieuse, règnent un printemps éternel, une immortelle jeunesse ; le soleil y répand sans interruption ses plus douces influences ; le zéphir et des ruisseaux paisibles y entretiennent une agréable fraîcheur ; la feuille des arbres, légèrement agitée, produit des sons harmonieux, tandis que leurs branches, char-

gées de fleurs et de fruits, sont courbées vers la terre ; la nature, toujours tranquille et riante, n'y permet point d'orages, et ne connoît point les vicissitudes des saisons ; enfin les habitants de ce céleste séjour, inaccessibles à toutes les peines qui affligent l'humanité, jouissent, dans une paix inaltérable, d'une allégresse et de plaisirs éternels. Il semble que les Druides avoient pu conserver cette description de celle de l'Eden de la Genèse, que la tradition leur avoit transmise. L'extrait d'un ancien conte celtique, recueilli par M. Macpherson, qui le premier retrouva les poèmes d'Ossian, et défendit victorieusement leur authenticité, ne peut qu'embellir notre ouvrage, et répandre plus de clarté sur le point important que nous venons de traiter. Il est impossible d'en faire passer le charme et l'harmonie dans une traduction secondaire. Le lecteur nous accordera quelque indulgence pour un essai dans la langue française, qui se prête si difficilement à l'harmonie imitative très-recherchée dans le celtique.

» L'île se présente à lui comme un songe agréable ; les objets éloignés ne s'obscurcissent point » à ses regards ; ceux qui sont rapprochés ne fatiguent point sa vue. Des collines d'une pente » douce sont tapissées d'une agréable verdure ; » elles ont aussi leurs nuages, mais ces nuages » sont transparents ; chacun d'eux renferme la

» source d'un ruisseau limpide, qui, descendant  
 » par mille détours dans la prairie, fait entendre  
 » des sons pareils à ceux dont la harpe, touchée  
 » par une main légère, flatte l'oreille du voya-  
 » geur éloigné; les vallées laissent apercevoir le  
 » majestueux Océan. Les arbres, chargés de feuil-  
 » les à peine agitées par le souffle léger de la  
 » bise, ombragent le gazon verdoyant. Les vents  
 » impétueux ne rugissent point sur la cime des  
 » montagnes. La tempête ne trouble point la face  
 » du ciel; la nature est calme et revêtue de lu-  
 » mière; le soleil brillant de l'automne, du sein  
 » de la voûte azurée, dore les campagnes de ses  
 » rayons; il ne précipite plus sa course vers l'oc-  
 » cident, pour y chercher le repos; on ne le voit  
 » plus s'élever à l'orient avec une majestueuse  
 » lenteur; toujours placé au point du milieu du  
 » jour, il jette ses regards obliques sur la noble île.

» Dans chaque vallée coule un fleuve paisi-  
 » ble, dont les eaux limpides humectent les riva-  
 » ges, sans approcher les moissons. Il n'est point  
 » de pluies qui le fassent déborder; sur les collines  
 » on voit les salles des morts, les demeures élevées  
 » des héros des temps anciens. » ( V. *Macpher-  
 sons introduct. to hist. of Brit.*, page 183. )

Les salles aériennes, et plusieurs autres particu-  
 larités des poèmes d'Ossian, annoncent que la  
 demeure des âmes heureuses étoit placée dans une

région élevée et calme, garantie de tous les maux  
 qui désolent notre monde; il faut convenir que  
 cette situation étoit plus riante que les abîmes  
 souterrains où les Grecs et les Romains établis-  
 soient leurs champs élysées, quelque agréable que  
 pût être ce séjour quand on y étoit une fois  
 parvenu. Ses avenues, telles que les dépeignent  
 Homère et Virgile, sont si effrayantes que l'esprit  
 humain a peine à se familiariser avec de sembla-  
 bles descriptions. Le *fla'innis* druidique n'a rien  
 de la profonde obscurité et des scènes affreuses  
 que l'on trouve dans l'Iliade et l'Énéide, à l'occa-  
 sion de la descente d'Ulysse et d'Énée aux enfers.  
 La route qui conduit à l'élysée celtique est aussi  
 courte qu'agréable; et l'âme, si elle n'est chargée  
 d'aucun crime, remonte avec autant de satisfac-  
 tion que de facilité à son élément primitif. Cette  
 idée de la vie future rendoit la mort, pour une  
 cause juste, plutôt agréable que terrible, et devoit  
 nécessairement inspirer aux tribus celtiques ce  
 mépris des dangers, cette intrépidité dans les  
 combats qui distinguoient leur nation (a).

(a) . . . . . *Vobis auctoribus umbra*  
 » *Non tacitas erèbi sedes, ditisque profundè,*  
 » *Pallida regna petunt: regit indè spiritus artus*  
 » *Orbe alio: longæ (canitè si cognita) vitæ*  
 » *Mors mediâ est. Certè populis quos despicit arctos*  
 » *Felices errore suo, quos ille timorum*

L'enfer des Druides étoit, sous tous les rapports, la contrepartie de leur *fla'innis*; c'est un pays horrible, couvert d'épaisses ténèbres, que ne pénétra jamais un seul rayon du soleil; c'est le repaire d'animaux venimeux de la forme la plus hideuse (a); on n'y entend que les hurlements des loups affamés, le rugissement des lions, le sifflement des serpents; et les malheureux confinés dans cet horrible séjour n'ont pas même l'espoir de mourir: nouveaux Prométhées, ils renaissent sans cesse, pour être sans cesse dévorés par les monstres qui les entourent. Les plus criminels sont plongés dans des cachots profonds, où des reptiles les inondent continuellement de leur venin: ceux qui n'ont à expier que des fautes plus légères, ou qui ne sont coupables que de n'avoir pas été vertueux, ceux qui ont vécu d'une manière lâche

» *Maximus haud urget lethi metus*, indè ruendi

» *In ferrum mens prona viri's animaque capaces*

» *Mortis.* » Lucan., lib. 2.

(a) Voyez la note sur Ifrona, dans le poème de Gaul, l'un des plus intéressants de notre collection. Nous n'adoptons pas avec autant de confiance les preuves que nous tirons des anciennes poésies et de la tradition celtique, si elles ne s'accordoient avec les renseignements que nous fournissons sur le même sujet quelques autres peuples du nord. On peut en voir des exemples dans Keysler, Rudbeck et plusieurs autres auteurs qui ont écrit sur ce sujet.

ou paresseuse, sont relégués dans les vapeurs infectes qui s'élèvent de l'enfer (a). Le froid est tel dans cet atmosphère de glaces et de neiges, que les âmes des malheureux qui y sont détenus, converties, à raison de leurs vices, en une substance plus grossière et plus lourde, tomberoient glacées à chaque instant, si la mort pouvoit mettre fin à leurs supplices.

C'étoit de ce froid extrême, qui paroissoit la plus terrible de toutes les peines, que l'enfer des Celtes tiroit son nom d'*ifurin* (b), l'île du climat froid. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'encore aujourd'hui le même lieu a conservé le même nom; et cependant l'idée que la religion actuelle donne de l'enfer, est entièrement opposée aux idées anciennes. Cela vient sans doute de ce que les premiers apôtres du christianisme, chez les nations celtes, adoptèrent dans leurs instructions

(a) » Dans la vallée solitaire des ruisseaux, habite l'âme  
» du faible; les années s'écoulent, les saisons se succèdent;  
» mais elle est toujours inconnue. Sur l'aile des vents arrive  
» le nuage de la mort, et la tête grise du lâche est abattue.  
» Son fantôme tournoie sur la plaine marécageuse. Jamais  
» il ne parcourt les collines ou les vallées mousseuses de  
» l'air. » *Témora*, l. 4.

(b) Ce mot est composé d'*i* une île, *fuir* froid, et *fuin* terre ou climat. Comme on ne fait pas sentir le *fh*, le mot se prononce *ifurin*, et par élision *iurin*.

les termes religieux auxquels le peuple étoit accoutumé, sans rechercher leur véritable signification; il n'en résulroit cependant ni confusion ni erreur. Accoutumé dès l'âge de l'enfance à appliquer certaines idées à certains mots, l'esprit s'habitue si promptement, si machinalement, pour ainsi dire, à cette opération, qu'il ne prend pas garde à l'étymologie, et à la composition des termes qu'il entend ou qu'il emploie.

Les idées sur le lieu de supplices après la mort, telles que les Druides et les Celtes les avoient adoptées, étoient assez analogues à leur situation. Le soleil étoit pour eux la plus belle image de la divinité et le premier objet de leur reconnaissance, à raison de son utilité; il étoit assez naturel qu'il considérassent comme un grand bonheur d'en être rapprochés, et qu'en être éloignés leur parût un état de malheur et de souffrance. Il y a plus : chaque peuple, privé des lumières de la révélation, a toujours fait consister les châtimens de l'autre monde, dans la réunion des maux qui lui paroissent le plus à craindre pour celui-ci. Longtemps avant que la révélation eût donné une idée précise des peines de l'enfer, les habitans des contrées brûlantes de l'Afrique et de l'Asie le représentoient comme un brasier d'une chaleur incompréhensible. Aussi chez les Grecs, dont la religion avoit été apportée de l'orient par Orphée

et d'autres voyageurs, Homère nous peint-il le tartare ou l'enfer comme un gouffre où les Titans » gémissent enchaînés sous des rochers ardents. »

Les tribus celtiques, répandues dans la plus grande partie de l'Europe, et les Scythes, qui habitoient les climats les plus rapprochés du nord, souffrant plus du froid que de la chaleur, placèrent l'enfer parmi des neiges et des glaces éternelles. Il étoit d'autant plus naturel qu'ils fissent d'un froid excessif le plus grand supplice des damnés, que leur climat étoit alors bien moins chaud qu'il ne l'est aujourd'hui, et même qu'il ne l'a été quelques siècles plus tard. Les anciennes descriptions de la France, de l'Espagne et de l'Italie, parlent de montagnes presque toujours couvertes de neiges; de rivières qui geloient à une telle profondeur que des armées entières n'avoient pas besoin de ponts pour les traverser. Ces phénomènes ne se renouvellent plus de nos jours, et ces changements progressifs avoient été attribués par les Romains à un dérangement favorable dans la position de la terre, prédit, suivant eux, par Hypparque célèbre astronome grec. Il paroît néanmoins plus raisonnable d'en donner pour raison la destruction d'immenses forêts qui interceptoient les rayons du soleil et leur effet sur la surface du globe, et arrêtoient les courans d'air, le dessèchement des lacs et des marais, et certaines opérations d'agri-

culture, comme l'épanchement d'une grande quantité d'engrais chauds sur une bien plus grande étendue de terres cultivées.

Après avoir examiné les premiers dogmes de la religion des Druides, nous allons donner quelques détails sur leurs cérémonies religieuses, et quelques articles relatifs.

Jusqu'à ce que le culte celtique eût été altéré par un mélange avec celui des autres nations, il n'eut ni temples, ni images; les Druides croyoient par ce moyen donner une idée plus auguste de l'être suprême, et éloigner tout ce qui pouvoit ravalier les notions sur son essence, ses perfections, sa toute-puissance. » Il est absurde, dit Tacite, de représenter sous les traits d'un mortel, ou d'enfermer dans une enceinte de murailles, l'être qui a créé l'immensité des cieux (a). »

Les lieux où les Druides exerçoient leur culte, étoient distingués par un cercle de pierres brutes isolées, appelé *clachan* (b). Ce mot exprime encore aujourd'hui, dans l'idiome celtique, un emplacement destiné aux cérémonies religieuses; ces *clachans* ou cercles, dans lesquels personne n'étoit

(a) Tacit. Germ., c. 9.

(b) V. la description d'un de ces monuments dans le voyage de M. Pennant, tom. 2, 3<sup>e</sup>. édit., p. 38.

admis que les Druides, étoient communément de 20 à 60 pieds anglais de diamètre. Quand il s'agissoit de tenir de plus grandes assemblées, sur-tout une assemblée générale, l'enceinte excédoit ces dimensions. Il y avoit de plus dans l'intérieur un petit cercle, ou une place carrée, que l'on suppose avoir été celle de l'archi-druide, ou de celui qui le remplaçoit en ces occasions solennelles.

Les Druides affectoient de former ces cercles de grandes pierres, quoique leur seule destination fût d'établir une ligne de démarcation entre eux et le *profane vulgaire*. Quelques-unes de ces pierres ont de 15 à 20 pieds de haut, sur 10 à 12 de circonférence (a); au centre du *clachan* étoit une pierre encore plus grosse, qui servoit d'autel. Quand les Druides ne pouvoient en trouver une de dimensions convenables, ils la remplaçoient par une plate-forme oblongue, supportée par des piliers. Souvent ils consacroient une certaine étendue de terrain, même des lacs et des bosquets, pour lesquels le peuple avoit une telle vénération, que les plus riches trésors n'eussent pas tenté un laïque d'en approcher (b). Aussi n'avoient-ils pas besoin d'entourer leurs autels de palissades, pour qu'ils ne fussent pas insultés. Ces autels appelés *crom-*

(a) Ibid., et Brand on west isles, p. 44.

(b) Cas. comm., l. 6; Diod. Sicul., l. 5, c. 2, etc.

*leachs* ou *clach-sleachda* (a), formoient quelquefois des masses énormes. Il en existoit un dans le comté de Pembrock, que l'on dit avoir été de 28 pieds d'élévation, et d'à-peu-près 20 de circonférence (b). Un autre sur les confins de l'Alsace a environ 36 pieds de tour, et plus de 4 d'épaisseur; il est élevé sur d'autres pierres à 3 ou 4 pieds au-dessus du sol (c). Enfin les dimensions d'un troisième, à Poitiers, excèdent celles de deux autres pris ensemble (d).

Dans les montagnes d'Écosse et dans les îles de l'ouest, on trouve encore de ces autels et des obélisques d'une telle masse, » que l'on est étonné » que dans ces contrées, et à des semblables » époques, on soit parvenu à transporter et à » élever des pierres aussi considérables (e). »

(a) C'est-à-dire la pierre du culte ou de l'inclination.

(b) Tolands Miscell., p. 97.

(c) Keysler ant. sept.

(d) » La pierre levée de Poitiers a 60 pieds de tour; » elle est posée sur cinq autres, sans qu'on sache non plus » ni pourquoi ni comment. » (Chevreau mém. d'Angl. 380 ap. Toland. J'ai réservé pour le dernier de ces prodiges cet étonnant quartier de roche que l'on voit dans le comté de Cornouailles; il a 37 pieds de circonférence, 60 pieds dans le milieu, et doit peser 750 tonneaux (1500 milliers)

D. Borlase ant. corn.

(e) Brand, p. 46.

Il est possible aussi que des monuments de cette espèce aient été destinés à perpétuer la mémoire de certains événements remarquables, ou bien à distinguer la tombe de quelque héros cher à sa patrie. Nos anciens poèmes attestent que cette coutume étoit très-répendue parmi les Celtes, du moins parmi ceux qui habitoient la Calédonie, et nous voyons qu'elle existoit, dès les premiers âges, chez les peuples les plus anciens. Laban et Jacob érigèrent une colonne en mémoire de leur réconciliation; et ce dernier en éleva une autre sur le tombeau de sa bien-aimée Rachel (a). Si l'on convient que telle étoit la destination primitive de ces monuments, et d'après l'opinion établie que les mânes des morts, ou des génies tutélaires, se plaisoient à les fréquenter, ils devoient naturellement inspirer du respect à tous ceux qui s'en approchoient; et les Druides, qui ne négligeoient aucuns des moyens favorables à leurs vœux, pouvoient choisir de préférence ces lieux consacrés par l'opinion et l'habitude, pour y tenir, en certaines occasions, leurs assemblées religieuses. C'est par suite de cet usage, comme nous l'avons déjà remarqué, que des étrangers ont cru que les Celtes adoroient Mercure, représenté chez d'anciens peuples par de pareils emblèmes, par

(a) Genèse xxxii. 45. et xxxv. 19. 20.

des tas de pierres appelés *hermai*, et souvent représenté, suivant Phurnutus, par une seule pierre carrée, sans mains et sans pieds (a).

Chez les Ethiopiens, les Arabes, les Grecs et les Romains, aussi bien que chez les Celtes, de pareilles colonnes brutes paroissent avoir indiqué, dans les temps les plus reculés, des lieux réservés pour le culte; vraisemblablement le respect qu'inspiroit leur destination dégénéra en une telle erreur, que le vulgaire attribua quelque chose de divin, et même la divinité, sous une figure apparente, à de simples quartiers de roche. Les Romains juroient *per Jovem lapidem*, ainsi ils juroient *per Jupiter pierre*, et non par la pierre de Jupiter; rien ne doit surprendre dans l'histoire théogonique d'une nation où tout étoit Dieu, sauf ce qui ne l'étoit pas. Quoi qu'il en soit, grace à l'attention des Druides pour tout ce qui concernoit la religion, les Celtes ne tombèrent jamais dans une erreur aussi grossière. Le nom seul sous lequel les pierres de cette espèce étoient connues dans le pays, prouve qu'ils ne les considéroient que comme les marques distinctives d'un emplacement destiné à accomplir les rites de la religion. S'ils eussent attaché une autre idée à ces enceintes de pierres, après l'établissement du christianisme,

(a) 6. *De nat. Deorum*, c. 16.

le même mot n'indiqueroit pas encore aujourd'hui, comme il le faisoit jadis, *la place du culte*.

La dénomination des monceaux de pierres annonce que les Celtes étoient loin d'en faire des objets d'adoration. Ils les appeloient *si'uns* (a), ou *montagnes de paix*. L'idée qu'en conserve le vulgaire, est qu'ils sont habités par cette espèce de génies d'un ordre inférieur, connus sous le nom de *fées*, qui dans la langue celtique ont tiré leurs noms de celui des élévations que le vulgaire croit leur servir de demeures (b), et la supposition de l'existence de ces êtres phantastiques n'eut peut-être d'autre origine que la crainte respectueuse que l'on éprouvoit à l'approche de ces lieux, l'asile des morts, et souvent le théâtre des plus augustes cérémonies. On peut conclure de ces réflexions, ainsi que des différentes applications du mot *siun*, que les monuments de cette espèce n'ont aucun rapport avec l'idolâtrie et le polythéisme, par conséquent avec Mercure, qui ne fut jamais connu des Druides.

(a) Contraction de *Sio* d'un « montagne de paix, ou de réconciliation. » Leur nom semble indiquer qu'elles avoient la même origine et le même objet que la colonne élevée par Laban et Jacob en signe de leur réconciliation. Genèse xxxi. 46. 48.

(b) *S' iehan*, ou *daoine si* « L'homme qui demeure dans la montagne de réconciliation. »

Les autels et les cercles sacrés des Druides étoient ordinairement placés près d'un ruisseau paisible, dans l'épaisseur des bosquets, et sous les branches d'un chêne vénérable (a). Le respect pour cet arbre provenoit sans doute de sa durée, de sa force et de son utilité; ce qui le faisoit considérer, dans le règne végétal, comme l'emblème le plus convenable de l'être-suprême. Peut-être aussi devoit-il la considération dont il jouissoit, à l'ombrage qu'il présentoit contre la chaleur, à l'abri qu'il fournissoit contre le froid et les orages. Il est possible encore que la majesté de la scène, dont le chêne formoit la principale décoration, parût propre à faire la plus profonde impression sur les assistants (b). Cependant il est à peu près démontré que les Druides regardoient le soleil comme la première image de la divinité. Dans un climat aussi froid, le chêne ne fournissoit pas une ressource assez sûre contre l'intempérie des saisons, pour être mis en parallèle avec le père de la lumière et de la chaleur.

Les bosquets étoient en usage dans tous les cultes anciens. Les Patriarches les choissoient de préférence, pour offrir leurs hommages à l'Eter-

(a) Plin. passim. Cæs., l. 6, c. 4. Lucan., l. 3, et Tacit. Germ., c. 9.

(b) Vid. Senec., ep. 41.

nel; ils en plantoient dans les lieux où ils n'en trouvoient pas (a), et nous voyons souvent les Israélites dégénérés, ainsi que les peuples voisins, blâmés par les prophètes, à raison des abus où cette coutume les avoit entraînés par degrés (b). Comme eux, les Druides avoient des *hauts lieux*, ou des éminences exposées aux regards du soleil, sur lesquels leurs *carns* étoient souvent placés; c'étoit là qu'ils s'acquittoient de quelques-uns de leurs rites, et tenoient leurs cours de justice.

Les principales fêtes des Druides étoient le *Bé-il-tin* et le *Samhin*. Le *Bé-il-tin* (c) se célé-

(a) Gen. XXI. 33. Les bosquets étoient aussi les plus anciens temples des Romains. Plin. XII. 1.

(b) 2 l. Rois XVI. 4. Osée IV. 13. Nomb. XXIV. 14, etc.

(c) Formé de *Béil*, le nom de Dieu chez les Celtes, et *thin*, *thin* ou quelquefois *than* ou *dan*, le feu. On peut conclure de ces noms et du culte des Druides que tous les lieux élevés, dont on a traduit les noms anciens en latin par *Pol igni a cum*, tels que *Polignac* en Vivarais et *Poligny* dans le Jura, étoient des lieux consacrés au culte du *Béil* celtique, de l'*Apollon* des Latins, prononcé par contraction *pol* comme dans leur jurement *edé pol*. L'autorité des monuments vient à l'appui de cette conjecture; car à *Polignac*, (*Poligniacum*) abréviation d'*apollignis ignis acumen*, ou plutôt traduction latine du celtique, *Béil thin ac*, on a trouvé la tête colossale d'*Apollon* de sculpture ou fabrique celtique. A *Poligny*, on voit encore des colonnes taillées sur des hauteurs, pour indiquer le lieu du culte annoncé par le feu. De plus on y a recueilli quantité de médailles gauloises de

broit au commencement de mai (a), et c'est par ce nom que l'on désigne encore le premier dimanche du même mois. A cette occasion, comme l'annonce le mot de *Bé-il-tin*, qui signifie *feu de Béil*, on allumoit un grand bûcher, et l'on faisoit de grandes réjouissances pour solenniser le retour de l'astre bienfaisant que l'on regardoit comme représentant le Créateur. On célébroit l'autre fête le 27 octobre, veille de S. Simon et de S. Jude, qui dans la langue du pays conserve ce nom de *Sam'hin* (b), qui veut dire *le feu de la paix*, et que l'on peut interpréter *le temps d'allumer les feux*

---

la plus haute antiquité; il est à croire que dans les pays où l'on ne voit aucuns vestiges d'anciens volcans, tous les lieux appelés *Montigny*, *Montigniacum*, en dialecte latin des anciennes chartes, étoient jadis des hauteurs où s'exerçoit le culte de *Béil*, de l'être suprême représenté par l'astre du jour, le plus bel objet de la création. La terminaison *ac*, à laquelle les Romains, suivant l'usage de leur langue, ou l'intention de la rendre plus sonore, ajoutoient la finale sourde *um*, prononcé *oum*, est une racine primitive de tout ce qui est *aigu*, élevé en *pic* dans les montagnes, et même dans les ouvrages de l'art. (N. D. T.)

(a) C'est l'époque où commence l'année druidique, comme le prouve le nom celtique du mois de mai. *Ceit duin*, ou *ceud uin*, le premier mois, ou bien le *premier temps*.

(b) *Samh*, la *paix*, *thin*, le *feu*; *samh* se prononce presque généralement aujourd'hui *tamh*; mais les composés conservent l'initial comme dans *samnach*, *samchair*, etc.

pour le maintien de la paix. C'étoit l'époque à laquelle les Druides se rassembloient au centre de chaque contrée, pour terminer les différens entre les habitants du pays; dès la veille, on éteignoit tous les feux qui devoient être renouvelés à celui qu'allumoient et consacroient les Druides. On n'en accordoit aucune portion à celui qui avoit *troublé la paix*, enfreint quelque article des lois religieuses ou civiles, avant qu'il eût fait les réparations ou les soumissions qui lui étoient prescrites par les ministres du culte et de la justice. La plus légère désobéissance étoit punie sur-le-champ par une sentence d'excommunication plus terrible que la mort même (a); car personne ne pouvoit donner un asile au malheureux proscrit, ou lui rendre le moindre des services qu'exige l'humanité, sans encourir la même condamnation (b), ensorte que

---

(a) *Cæs.*, l. 6, c. 13.

(b) C'est à peu près, du moins par les résultats, la même peine que l'interdiction du feu et de l'eau, dans l'ancienne législation romaine. L'anathème des Hébreux, l'ancienne excommunication des papes, et les sentences des *francs juges* et du tribunal secret d'Allemagne. *Antiquam exquirite matrem*; cette maxime, je n'en doute pas, étoit un des premiers traits de lumière que l'on communiquoit aux initiés dans les grands mystères. Admettez le principe très-raisonnable que, dès que l'homme usa de la faculté de la parole, *tout mot dut avoir sa raison*; que les premiers mots ou sons représentèrent des sons produits ou susceptibles d'être produits par les

l'excommunié et sa famille, s'il en avoit une, se voyoient, au commencement de l'hiver, exposés, dans une région telle que la Calédonie et les autres pays du nord, aux plus cruelles angoisses. Rien ne pouvoit inspirer plus de terreur au peuple, sauf le *froid éternel*, dont la sentence étoit l'annonce certaine. On reconnoîtra sans peine dans cette institution l'adresse ordinaire des Druides,

---

objets auxquels ils s'appliquoient; que les idées métaphysiques, ne pouvant être rendues par des sons imitatifs, l'ont été par ceux qui exprimoient les objets avec lesquels elles avoient le plus de rapport; que le raisonnement et l'expérience ont ensuite multiplié les sons, en prenant pour comparaison la figure que forme la bouche ou les lèvres en les prononçant; lisez ensuite sans préjugé et avec attention Court de Gebelin et autant de vocabulaires que vous pourrez vous en procurer: alors vous serez créé un certain nombre de clefs ou de racines, au moyen desquelles il vous sera facile, en décomposant tous les mots en monosyllabes, et en examinant leur sens technique, de vous convaincre que toutes les langues connues, anciennes ou modernes, ne sont, dans leurs principes élémentaires, que des dialectes d'une langue primitive, dont les développements ont varié, suivant l'influence du climat sur l'organe guttural, et le plus ou moins de progrès dans la civilisation. Les connoissances humaines et l'analyse des mots vous fourniront plus de lumières sur l'histoire, le culte et les usages des temps perdus pour l'histoire, que toutes les conjectures des savants anciens ou modernes qui ont méprisé ou négligé cette méthode, parce qu'il est plus facile de discuter ou de dénigrer que d'étudier et de réfléchir.

qui fixoient la tenue ordinaire de leurs *assises* à une époque où l'intempérie seule de la saison et la rigueur du climat assuroient à leurs décisions l'obéissance la plus entière de la part du peuple. Dans quelques parties de l'Ecosse, on allume encore ces feux le même jour, que l'on appelle en anglais *hallow-eve* (a); et si quelque famille laissoit éteindre le sien cette nuit là, ou celle qui précède le premier dimanche de mai, elle n'obtiendrait qu'avec peine de ses voisins de quoi le renouveler, tant il est difficile d'extirper les racines de la superstition, quelque absurdes et ridicules que soient ses usages.

Outre ces deux grandes fêtes, le sixième jour après la pleine lune, ils recueilloient leur *mistelo* ou *guy* de chêne (b); ils distinguoient aussi les saisons par les phases de la lune, la marche du soleil dans le zodiaque (c), et le retour des jours

---

(a) Les assemblées générales des provinces celtiques devenues chrétiennes défendirent depuis cet usage dans leur territoire, sous peine de mort. *Borlas., ant. Corn., p. 131.*

(b) *Strab., l. 3. Plin., l. 16, c. 44, etc.*

(c) Il paroît par un passage de Plutarque que les Druides des Iles Britanniques connoissoient les constellations et les signes du zodiaque, puisque, suivant cet auteur, les naturels du pays célébroient tous les trente ans une fête en l'honneur de Saturne, quand l'astre qui porte son nom entroit dans le signe du taureau. *Plut., de defect. oracul. et de facis in orbe luna.*

qui devoient rappeler quelque événement remarquable.

Nous rechercherons bientôt quelle espèce de sacrifices offroient les Druides dans les occasions solennelles. Quelques auteurs les ont accusés de pratiquer des cérémonies qu'ils eussent eu grand intérêt de couvrir des ombres du plus profond mystère. S'ils immolèrent des victimes humaines, comme on l'a prétendu, ils ne firent en cela qu'imiter un crime dont la plupart des nations anciennes, et même les Grecs et les Romains, se sont rendus coupables (a). Cependant il régnoit tant de bon sens et de simplicité dans le culte des prêtres celtés, que, s'ils ont jamais adopté un aussi horrible usage, on peut croire que ce n'est qu'après l'époque où leurs relations avec les étrangers eurent altéré leur religion et leurs mœurs. Plusieurs écrivains ont cherché à les justifier de cette imputation, par le témoignage d'anciens auteurs (b); pour l'honneur de la nature humaine et celui de nos ancêtres, nous devons recueillir tout ce qui peut contribuer à les disculper. D'abord il faut convenir que ceux qui ont accusé les Druides d'une pareille abomination étoient fortement pré-

(a) Tertull. in apol.; Lactant.; El. Sched. de dis. germ.; syn. 2, c. 31, et auct. citat. ab iis.  
(b) Vid. Lewis hist. Brit., c. 2, et auct. ab eo citat.

venus contre eux, parce que leur amour pour la liberté, et l'influence dont ils jouissoient sur l'esprit des peuples, multiplioient sans cesse les obstacles aux envahissements des étrangers. Souvent ils excitoient le peuple à la révolte, ou plutôt à secouer le joug des usurpateurs; c'en étoit assez pour les rendre odieux, à ceux qui jugeoient de la barbarie d'une nation, d'après le degré d'énergie qu'elle mettoit à se défendre (a), et pour faire imaginer contre ses chefs tout ce qui pouvoit les rendre odieux ou méprisables. Ainsi les Grecs et les Romains, dont l'orgueil traitoit de barbare tout ce qui leur étoit étranger (5), regardoient avec indignation ou dédain les plus belles institutions des Druides; il est possible encore qu'un usage particulier, qui s'étoit introduit parmi les Celtes lorsqu'il s'agissoit de punir un criminel, ait donné lieu à l'accusation sur laquelle nous avons entrepris de défendre leurs prêtres et leurs magistrats. On verra quelle étoit cette coutume, quand nous en serons à l'article de la législation; cependant nous pouvons faire observer que ces actes de cruauté attribués aux Druides ne s'accorderoient guères avec d'autres particularités rapportées par les mêmes historiens. Ils disent entre autres qu'ils avoient une si haute opinion de l'Etre-Suprême,

(a) Vid. Tacit. in vit. Agricol., c. 11, ad fin.

que le soleil seul leur paroissoit capable d'en donner une foible idée; que l'univers, ouvrage de sa volonté, leur paroissoit le seul temple digne de lui. Ces notions sublimes pouvoient-elles s'allier avec la superstition monstrueuse de croire honorer le créateur, par la destruction de la plus parfaite des créatures? Est-il raisonnable de supposer que des philosophes, dont la sagesse et les connoissances inspiroient tant de confiance et de respect, que les étrangers venoient de toute part à leur école, et employoient jusqu'à vingt années à écouter leurs leçons (a), ne fussent que des barbares absurdes et sanguinaires? Le culte pouvoit-il être aussi atroce chez une nation dont la morale étoit si pure, qu'elle l'emportoit sur les meilleures législations connues (b)?

D'après les renseignements sur les sacrifices des Druides, tels que nous les fournissent l'idiome et les coutumes des pays qu'ils ont habités, nous sommes fondés à croire que, loin d'immoler des hommes, ce n'étoit que rarement qu'ils sacrifioient des animaux, si toutefois encore ils ont jamais fait de sacrifices de cette espèce; ce que l'on peut

(a) Tacit. Germ., c. 9, cum c. 40, ad fin., etc. Diod. Sicul., p. 31. Plut. ap. Euseb. prep., l. 5, c. 27, de insul. adjac. Brit., etc.

(b) Cæs., l. 6, cum Tac. Germ., c. 19, ad fin., etc.

révoquer en doute, puisque l'on n'en trouve aucune trace, tandis que des allusions fréquentes, et qui plus est, des usages encore existants dans quelques contrées du nord de la Grande-Bretagne, nous indiquent quelle sorte d'offrande les Druides présentoient à la Divinité : c'étoit de la farine, du lait, des œufs et de certaines herbes (a). Il en résulte du moins une présomption qu'en général, et sur-tout dans le même pays, les sacrifices des Druides étoient de la même espèce, et que les anciens Bretons ne considéroient, suivant toute apparence, les oies et les poules comme des oiseaux sacrés (b), que parce qu'ils fournissoient en toute saison des œufs pour le culte, tandis que les offrandes d'un autre genre étoient rares en d'autres temps de l'année. On pourroit encore considérer comme une sorte de preuve que les Druides n'offroient à Dieu que des substances tirées du règne végétal, le mot qui dans la langue celtique exprime un sacrifice; il signifie à la lettre l'offrande d'un gâteau (c). Si de temps en temps

(a) Le *selago*, espèce de bruyère, et la verveine, que les Druides considéroient comme sacrés, étoient peut-être de ce nombre. Plin., l. 4. 11. et 25. 9.

(b) Cæs., l. 5.

(c) *lob'oir*, d'*iob* ou *nib*, un gâteau sec, ou un morceau de pâte, et *thoir*, *offrir*, le *th* ne se prononce pas.

on immoloit un être vivant, c'étoit un sanglier (a), et ce seroit encore un trait de sagesse de la part des Druides que d'avoir classé parmi les rites de leur culte la destruction des bêtes féroces ou voraces.

Les préceptes de la religion et de la morale de ces théocrates, si calomniés et si méconnus, se resentoient de la simplicité de leurs dogmes, dont nous avons déjà donné un aperçu. *Honorer la Divinité, s'abstenir de mauvaises actions, se conduire avec bravoure à la guerre*, tels étoient, suivant Diogène Laerce (b), les trois principaux articles de leur doctrine. Le premier étoit l'abrégé de leur religion; le second, de leurs lois civiles; le troisième, de leur code militaire. Suivant le même auteur, leurs discours étoient plutôt des recueils succinets de sentences et de maximes, que de longues harangues soigneusement préparées. C'est de là sans doute que vient cette foule d'expressions énergiques et proverbiales qui distinguent la langue celtique. Aussi les plus belles maximes de morale et de prudence sont-elles généralement attribuées au *Sean'ar* (c), *l'homme du temps ancien*;

(a) Macrob. Saturnal., l. 6, c. 9. Aul. Gell., noct. attic., l. 16, c. 16.

(b) In proem. § 6.

(c) *Mur thul'ire an sean'ar*, comme dit le *sen ar*, ou *l'homme des temps anciens*, (*l'homme à la vue rapide*, de *sen*

c'est la manière ordinaire d'exprimer l'ère des Druides, en opposition avec celle du christianisme. Ces maximes étoient plutôt prononcées avec le ton imposant d'un législateur, qu'avec l'emphase artificielle d'un orateur vulgaire; mais ce qui rendoit leur effet encore plus certain, c'étoit l'espoir des récompenses, ou la crainte des châtimens, dont les Druides s'étoient attribué la dispensation dans les examens publics qu'ils faisoient chaque année. Nous verrons bientôt que le peuple étoit fortement persuadé de l'influence de leurs décisions sur l'état des âmes dans l'autre vie; il est à croire aussi que les Druides employoient, en certaines circonstances, la profonde connoissance qu'ils avoient des secrets de la nature, pour donner, par de prétendus prodiges, plus de poids à leurs instructions. Ils commençoient et finissoient la plupart de leurs cérémonies, en faisant trois fois (a) le tour du cercle du *caru* ou de l'autel près

---

vue, conservé dans l'anglais, et *ar* racine d'*ar rows*, flèche, aussi anglais, et d'une multitude de mots qui en toutes les langues expriment la rapidité au physique, par conséquent au figuré). Quoi qu'il en soit, cette phrase est pour ainsi dire la préface de tous les proverbes celtiques.

(a) Le nombre trois étoit sacré chez les plus anciens peuples, *Ovid.* 7. 189. *Virgil.* ecl. 8. 73. Aristote et Plutarque disent que ce nombre est regardé comme mystérieux, parce qu'il comprend le commencement, le milieu et la fin.

desquels ils remplissoient leurs fonctions, en partant du point de l'orient et suivant le cours du soleil. Aussi cette espèce de procession étoit-elle appelée *deas iul* (a), le chemin du midi; ils figureroient par-là le désir de chacun des assistants d'obtenir ce qui pouvoit lui être le plus avantageux, et sur-tout la ferme résolution de se conformer à la volonté de l'Être-Suprême, aussi exactement que le soleil suit dès sa création la route qu'il lui a tracée. Tout au contraire le *car-tua'iul*, ou la marche en tirant de l'orient au nord, étoit regardée comme funeste, lors même que l'on ne faisoit qu'en parler, et c'étoit la plus grande imprécation que les Druides pussent proférer contre quelqu'un.

La cérémonie du *deas'iul* est encore pratiquée en plusieurs circonstances dans les montagnes d'Ecosse. Une femme enceinte fait trois fois le tour d'une chapelle accréditée, à commencer du levant au midi, afin de se procurer une heureuse délivrance. Les malades espèrent recouvrer la santé, en tournant de même autour des vestiges de quelque ancien *carr*. On tire de l'eau de certains puits au nom d'un individu dont la guérison est douteuse, et son sort est annoncé par la direction que

(a) De *deas* le midi, et *iul* le chemin. Nous pouvons juger de l'antiquité de cet usage, par une note de Possidonius sur Athénée, l'un des plus anciens auteurs., l. 4, p. 154.

l'eau prend en tournant dans le vase, tandis qu'on le remonte. L'évènement accroît presque toujours le crédit du puits prophétique; car les craintes ou les espérances du malade déterminent les soins ou la négligence de ceux qui le servent, ce qui suffiroit pour vérifier le présage. Le mot est encore plus en usage que la cérémonie qu'il rappelle. Si le lait ou le potage que l'on présente à un enfant viennent à s'agiter, la nourrice craint qu'ils ne tournent au *tual*, et se hâte de prononcer *Dias iul*, pour leur faire prendre la direction favorable. La même expression est employée dans mille autres occasions.

Aux fonctions du sacerdoce les Druides réunissoient la prétention de lire dans l'avenir (a). C'est de-là que venoit le nom qu'on leur donnoit de *faidhé* (b), prophètes. Comme ils ne négligeoient rien de ce qui pouvoit accroître la puissance de leur ordre et la considération personnelle dont ils jouissoient, il seroit étonnant qu'ils eussent omis un moyen de cette espèce. Avec l'adresse que leur donnoit leur éducation, qui n'avoit fait que développer des dispositions naturelles, la connois-

(a) Ossian dans *Comhala* « pourquoi ne m'annonças-tu pas sa chute? » Voyez aussi dans *Cathlara* le passage « que vois-tu? » etc. V. Pomponius Mela 3. 1.

(b) C'est ce qui les fit appeler *Vates* par les Latins.

sance qu'ils avoient de toutes les affaires publiques et particulières, la facilité de prendre des informations secrètes quand ils pouvoient en avoir besoin ou seulement le désir, une longue expérience et l'étude habituelle de la nature, de l'histoire et du cœur humain, il étoit rare qu'ils pussent porter des jugemens douteux sur les objets pour lesquels on recouroit à leurs lumières. Aussi nous dit-on que leurs prédictions étoient plutôt fondées sur des conjectures, dont nous venons d'indiquer la facilité, que sur aucune règle de la science des augures grecs ou romains (a). L'histoire ne nous a pas conservé assez d'exemples de leurs prophéties (b), pour que nous puissions juger de leur habileté en ce genre; mais nous croyons pouvoir leur appliquer ce vers d'Euripide :

» Celui qui conjecture le mieux, est toujours le meilleur  
» prophète. »

(a) Cicer. de divinat., c. 41.

(b) Nous lisons que les Druides ou Druidesses, car la terminaison du mot en latin laisse de l'obscurité, consultés par les Empereurs Sévère et Aurélien, annoncèrent à ce dernier que sa maison seroit un jour supplantée par celle de Claudius (Gothicus). Les Druides prédirent à Diocletien, alors simple soldat, qu'il deviendroit empereur.

### CHAPITRE III.

DES DRUIDES CONSIDÉRÉS COMME MAGISTRATS;  
APERÇU DE LEURS LOIS, ET DE LEUR MANIÈRE  
DE LES METTRE A EXÉCUTION.

LE second rapport sous lequel nous devons examiner les Druides, est leur qualité de législateurs et de juges. S'ils déléguoient, en certaines occasions, une partie de leur autorité à des personnages décorés du titre de magistrat, et quelquefois aussi de celui de roi (a), il paroît qu'ils n'en agissoient ainsi que pour se débarrasser de trop de soins, ou pour éviter la haine qu'attirent des fonctions sévères. Au reste, le pouvoir réel restoit toujours entre leurs mains, quoiqu'ils en déposassent les apparences. Toutes les causes de quelque importance étoient portées et jugées sans appel à leur tribunal; et si quelqu'un osoit résister à leurs arrêts, il attiroit sur sa tête cette sentence d'excommunication, dont les terribles effets (b) ne se bornoient pas au terme où les malheureux qui en étoient atteints en devenoient les victimes : la vengeance des Druides les poursuivoit au-delà du tom-

(a) Cæs., l. 7. Chrysost., orat. 49.

(b) Cæs., l. 6, c. 13.

beau. Car ils avoient eu l'art de persuader au peuple que, si l'excommunié n'étoit pas absous de son vivant, il étoit puni en l'autre monde. Sans doute que les Druides ne lançoient que rarement ces sortes d'anathèmes, afin de ne pas affoiblir la terreur qu'ils inspiroient; il est probable aussi que les occasions de les employer n'étoient pas fréquentes; car leur autorité étoit si étendue, que peu de personnes pouvoient oser contester avec eux ou refuser de se soumettre à leurs décisions.

Nous ne pouvons rendre un compte exact des lois de Celtes ou des Druides, parce que leur code n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Les lois civiles, ainsi que les dogmes religieux, étoient considérés comme une doctrine sacrée et mystérieuse que l'on ne pouvoit rédiger par écrit; le peu que nous en connoissons suffit pour nous faire regretter ce que la tradition a négligé de nous conserver. Nous pouvons citer les statuts concernant les étrangers et les devoirs de l'hospitalité, dans lesquels on remarque une élévation d'ame et un esprit d'humanité supérieurs à tout ce que nous voyons de semblable chez les autres nations anciennes. Chaque maison étoit ouverte au voyageur; il pouvoit librement s'asseoir à chaque table sans rétribution (a); quand il partoit, son

(a) Tacit. Germ., c. 1. Cæs., l. 6, etc.

hôte s'empressoit à lui fournir tout ce dont il pouvoit avoir besoin dans sa route, à lui rendre tous les soins qui dépendoient de lui (a). Quiconque manquoit à ces égards, étoit non seulement abhorré par ses compatriotes, mais encore poursuivi, et sévèrement puni par les magistrats. Aussi voyons nous que parmi les Bourguignons, longtemps après que la constitution des gouvernements celtiques eut été ébranlée, et qu'ils fussent entraînés à leur ruine absolue, celui qui s'étoit rendu coupable de quelque faute en matière d'hospitalité, étoit condamné à une amende de trois pièces de monnoie, équivalente à neuf livres tournois, et au double de cette somme, s'il avoit conduit l'étranger à la maison d'un Romain établi dans le pays. Celui qui avoit fait une insulte, seulement affecté un air de mépris envers un étranger, étoit puni sur la place même (b). S'il le tuoit, il étoit mis à mort, tandis qu'il n'étoit condamné qu'à une amende d'un certain nombre de têtes de bétail appelée *eric* ou *rançon*, ou bien au bannissement, pour le meurtre d'un de ses compatriotes (6). Il y a plus, un Celte étoit obligé d'exposer sa vie pour défendre celle de l'étranger qui s'étoit mis

(a) Diod. Sicul., l. 5. Tacit. *ubi supr.* Ossian, *passim*.

(b) Aristot., *Mir.*, etc. ap. Stob., serm. 165. *Mortalium omnium humanissimi.* Procop. de *ædif.*, l. 3.

sous sa protection; (7) enfin la délicatesse sur l'article de l'hospitalité étoit si grande, que, crainte de renouveler le souvenir de quelque ancienne querelle de famille, il n'étoit permis de s'informer du nom de son hôte et de son pays, qu'au moment de son départ et après avoir échangé quelques gages d'amitié. Des vestiges remarquables de ces coutumes subsistoient encore, il n'y a pas longtemps, dans les montagnes d'Ecosse.

Ces lois et ces coutumes rendent vraisemblables plusieurs passages d'Ossian, que l'on pourroit regarder comme des écarts de l'imagination du poète. Tels sont par exemple ceux qui constatent la coutume d'inviter l'ennemi au festin *avant que de lever la lance*, et d'autres traits d'une semblable générosité. A la vérité on reproche de la cruauté aux Celtes envers leurs ennemis; mais si l'on considère deux lois ou coutumes, qui semblent avoir été la règle habituelle de leur conduite, du moins dans la Calédonie et la Grande-Bretagne, on ne verra, dans leur manière de faire la guerre, que la générosité alliée à la bravoure. D'abord ils n'en venoient au combat qu'après le refus de la paix qu'ils avoient offerte; en second lieu, ils ne combattoient, lorsqu'ils ne pouvoient s'en dispenser, qu'à force égale (a); ainsi ils étoient presque tou-

(a) On en voit souvent des exemples dans Ossian, entre

jours dans la nécessité de tuer pour n'être pas tués, d'autant plus que la coutume de donner et de recevoir quartier n'étoit pas aussi commune dans les temps anciens que l'humanité des Celtes le leur eût probablement fait désirer.

Avec des lois aussi douces pour les étrangers, même pour leurs ennemis, les Celtes ne pouvoient manquer de réglemens propres à maintenir parmi eux l'ordre et la paix (8); sans doute ils étoient aussi simples que peu nombreux, afin que chacun pût aisément les graver dans sa mémoire.

Les Druides, chargés d'enseigner et de faire respecter les lois, s'étoient attribué le droit de rechercher les crimes ou les fautes qu'elles avoient prévus: sur ce point, comme sur tout autre, leur pouvoir paroît excessif; mais il est à croire qu'ils l'exerçoient avec autant d'humanité que de justice (a).

---

autres dans le poème de la bataille de Lora, et celui de *Manos*, qui font partie de notre collection. Mais la preuve incontestable de ces usages, c'est qu'ils ont passé en proverbe dans la langue celtique; le sens du premier, *cha d'fhug fionn riabh blar gun chumba*, est que le fort doit toujours avoir pitié du foible; et le second, *cothrom ou comhrag na feine*, signifie qu'il faut être juste, même avec ses ennemis. Il est parlé à chaque instant, dans Ossian, du combat égal, ou du combat des héros, etc.

(a) *Druida justissimi*, etc. Strab., l. 4.

Quand il étoit question d'infliger une peine grave, ils employoient une adresse étonnante pour rejeter tout ce que ces actes de rigueur pouvoient avoir d'odieux, ou sur le magistrat civil auquel ils n'avoient laissé que les rôles désagréables d'accusateur et de dénonciateur, ou sur le ciel même qui, par l'artifice qu'ils mettoient en œuvre, paroissoit être l'auteur immédiat de leurs sentences; de là ces décisions, au lieu d'être appelées simplement *braith*, jugement, reçurent avec le temps le nom de *breith-neimhe*, jugement du ciel (a), qui est encore aujourd'hui, avec peu ou point d'altération, le terme celtique, pour exprimer les sentences de certains tribunaux, ou les jugements définitifs (b).

Une des *fraudes picuses*, ou plutôt théocratiques, et peut-être la principale qu'employoient les Druides dans les cas douteux, étoit le *gabha-bheil*, le danger ou l'épreuve du *bheil*, qu'il n'est pas inutile de faire connoître.

Nous avons déjà vu que chaque année les Druides tenoient leurs assises dans la partie la plus rapprochée du centre de chaque canton, afin de prononcer sur les affaires publiques et particulières. En ces occasions, comme le prouvent le nom et les vestiges de cet ancien usage, on allu-

(a) Toland's Miscellanea,  
(b) *Breithneas* celt.

moit un grand feu, appelé *saml'in*, le feu de la paix, sur le monticule sacré, ou *carn*, où se tenoit l'assemblée. On mettoit à l'épreuve l'innocence de l'accusé en l'obligeant à traverser, pieds nus, un assez long espace couvert de cendres chaudes et de charbons ardents (a); s'il n'en éprouvoit aucune atteinte, le ciel même avoit prononcé en sa faveur; s'il en arrivoit autrement, il étoit déclaré coupable par le *braith-neimhe*, la justice divine, et devoit être condamné. Mais avant l'épreuve et le jugement, les Druides prenoient tous les moyens possibles pour découvrir la vérité, et savoient déjà la décision du ciel. On croit qu'ils avoient le secret d'une huile qui préservoit assez celui qui devoit être reconnu innocent, pour qu'il ne se ressentît pas des suites de sa promenade, à plus forte raison de sa course sur les restes d'un bûcher dont ils pouvoient aisément modérer les effets (b); et comme ils faisoient laver les pieds de ceux qui devoient le traverser, il étoit facile d'appliquer leur préservatif à ceux qu'ils vouloient favoriser. Les spectateurs, ne supposant pas que le bain partiel dont l'accusé avoit fait usage fût d'autre chose que de l'eau, ne pouvoient qu'être stupéfaits en voyant sortir sain et sauf du brasier l'in-

(a) Vid. Sil. Ital. infr. citat., et Plin., l. 7, c. 2.

(b) Vid. Serv., ex Varr. in *Æneid.* xi. 785.

dividu qu'ils préjugeoient, la plus part du temps, plutôt coupable qu'innocent; car l'opinion de la populace en général n'est pas pour l'innocence, ne fût-ce que pour la curiosité de voir un supplice. Ce miracle apparent, contraire à son attente, quelquefois même à son désir, accrédoit encore l'opinion de l'infailibilité des Druides. Il existoit bien parmi les Celtes quelques hommes éclairés et énergiques; mais ils se bornoient à méditer la ruine des théocrates à laquelle ils parvinrent, comme nous le verrons bientôt, et se gardoient bien de prématurer, en dévoilant les jongleries de ceux-ci, l'exécution de leurs propres desseins. Il est probable aussi que, pour ne pas affaiblir l'autorité du *jugement divin*, les Druides ne renouvelloient pas souvent les prodiges en faveur de leurs protégés.

*Gabha-bheil* ou l'épreuve de *bheil*, est encore en celtique actuel le mot pour exprimer un danger de la plus terrible espèce; si quelqu'un s'est tiré du feu ou de l'eau d'une manière remarquable, on dit qu'il s'est tiré du *gabha-bheil*. C'est sans doute de cet usage que dérivent les épreuves judiciaires par l'eau et par le feu, encore pratiquées dans les derniers siècles sous le nom de *jugement de Dieu*; et il y a quelque apparence que Saint-Paul, au savoir duquel ses mortels ennemis rendoient hommage, les avoit remarquées soit par ses études,

soit en voyageant, puisqu'il dit « quelques-uns se sont sauvés par l'épreuve du feu (a). »

Les Celtes furent les premiers habitants de l'Italie, et les Druides, sous le nom de Curètes, les premiers prêtres de cette belle contrée. Ils y laissèrent quelques traces de leur culte et de leurs coutumes que nous retrouvons dans les poètes latins; sur le mont Soracte dans le pays des Sabins (b), *Be'il*, ou pour parler l'idiome latin *Apollo*, le Soleil enfin étoit honoré sur un monticule (*acervus* latin ou *caru* celtique), où l'on continua longtemps les cérémonies druidiques. Et la famille des *Hirpinus*, qui connoissoit seule et pratiquoit ces mystères, jouissoit, en vertu d'un décret du sénat de Rome, de privilèges semblables à ceux de nos Druides (c).

(a) Cor. III. v. 15. Il paroît que la coutume ou du moins la connoissance de cette sorte d'épreuve étoit bien plus ancienne chez les juifs. David dit au psaume 16: *Ignem me examinasti, et non inventa est in me iniquitas.*

(b) Les Sabins étoient les descendants des Ombriens, le peuple le plus ancien d'Italie, et de la race des Gaulois ou Celtas. Comparez Denis d'Halicarnasse, Ant. Rom., l. 1. Plin. III. 14. Florus 1. 17. Solin. Polyhist., c. 8, etc.

L'origine des Grecs et des Latins étoit la même, tous étoient Celtes. Comparez leur langage, même leur plus ancienne écriture, au moyen des tables d'Eugubio et autres monuments publiés par Court de Gebelin. (N. D. T.)

(c) Plin. VII. 2.

Le passage suivant que Virgile attribue très-à-propos à Aruns qui étoit de cette famille, et un autre de Silius Italicus, sur le même sujet, sont une description assez claire du *gabha-bheil*, pour qu'elle n'ait pas besoin de commentaire.

» *Summe Deum, sancti custos Soractis Apollo,*  
 » *Quem primi colimus, cui pineus arbor acervo*  
 » *Pascitur, et medium freti pietate per ignem*  
 » *Cultores multâ premimus vestigia prunâ (a).* »  
*Æneid. xi.*

» *Tum Soracte satum præstantem corpore et armis,*  
 » *Æquum noscens; patrio cui ritus in Arvo,*  
 » *Dum pius Arcitenens, incensis gaudet ACERVIS*  
 » *Extâ ter innocuos latè portare per ignes*  
 » *Sic in Apollinea semper vestigia, prunâ*  
 » *Inviolata teras; victorque vaporis, ad aras*  
 » *Dona serenato feras solemnâ Phœbo.*

*Sil. Ital., v. 175.*

La procédure étant terminée, et la vérité suffisamment éclaircie par le jugement du ciel, les criminels étoient réputés indignes de vivre et mis à mort sur-le-champ. Ceux qui présidoient aux sacrifices étoient eux-mêmes les exécuteurs de la justice (g), et le Carn ou l'autel servoit d'échaffaud c'est ce qui a donné lieu de croire que les Druides immoloient des victimes humaines, et dans un sens cela étoit vrai; car le supplice des méchants pou-

(a) Le Mont Soracte est appelé aujourd'hui, *Mont Saint Silvestre*.

voit être considéré comme un sacrifice à la paix, au bon ordre et à la sûreté publique, dont la conservation étoit le but principal de ces sortes d'assemblées, peut-être encore comme l'offrande la plus agréable à la divinité et la plus propre à apaiser sa colère. Que pouvoit croire un étranger qui voyoit un prêtre immoler un homme, dans une assemblée religieuse, avec l'appareil ordinaire des sacrifices, si ce n'est que les Druides offroient des victimes humaines à leurs divinités? César nous dit aussi que les Druides regardoient les hommes qui s'étoient rendus coupables de crimes atroces, comme les victimes les plus convenables (a); mais on ne voit pas qu'ils les aient jamais remplacés par des innocents.

On peut encore tirer des preuves, pour l'apologie des Druides sur cet article, de ce qu'en disent eux-mêmes leurs accusateurs. Suivant César, les victimes étoient brûlées avec des branches d'arbres entassées ou entrelassées; c'étoit en effet le supplice des criminels dont nous venons de parler. On les jettoit tout vifs dans le *samh'in* ou le feu de la paix (b); mais on ne trouve pas qu'il soit question de couteau, d'autel, et de répandre du sang, comme dans la plupart des sacrifices d'êtres vivants,

(a) Cæs., l. 6, c. 16.

(b) Ibid. et Strab., l. 4.

ce qui distingue suffisamment les exécutions des cérémonies religieuses. Tacite observe que les Germains (10), dont le culte et les usages étoient les mêmes que ceux des Celtes, élevoient, en signe d'exécration, un monceau de rocailles de toute espèce sur les restes des plus grands criminels (11); c'étoit la coutume des Druides d'en élever de pareils sur les cendres des condamnés, après qu'ils avoient été brûlés de la manière que nous venons de décrire. L'analogie de ces passages semble prouver que César et Tacite ont parlé des mêmes faits, et que les *victimæ* de l'un ne sont autre chose que les *malfacteurs* de l'autre. Nous pouvons ajouter encore que Tacite restreint les sacrifices humains à certains jours qui, suivant toute apparence, étoient ceux auxquels se tenoient les assises dont nous avons parlé ci-dessus; et s'il a imaginé que les *carns* étoient des monticules consacrés à Mercure, il n'est pas étonnant qu'il ait pris les exécutions qui s'y faisoient, pour des sacrifices en l'honneur de Mercure.

On peut tirer une démonstration encore plus satisfaisante de quelques expressions qui se sont conservées dans la langue celtique, et qui prouvent que les amas de pierres, que l'on trouve si fréquemment en certains lieux, sont des monuments de supplices, et non de sacrifices humains, pour désigner un homme mis hors de la loi, *ex lex*

suivant l'expression latine, et dont la vie est livrée à la justice publique, pour punition de ses crimes. On dit encore aujourd'hui *tho e' air charn, il est sur un carn*, cette expression est évidemment une allusion à l'usage des Druides, de juger et de punir les grands coupables sur les *carns*, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus; après l'exécution le *carn* s'accroissoit d'une nouvelle assise de pierres et de rocailles, à laquelle contribuoit chacun des assistants, soit pour montrer qu'il approuvoit la sentence, soit pour témoigner qu'il détestoit le crime qui venoit d'être puni (a). Ce fait est prouvé par les os et les cendres que l'on trouve en différentes places, et à divers profondeurs du même *carn*. Nous avons encore plusieurs imprécations celtiques qui peuvent nous donner des éclaircissements: '*Soil leam nach raibh do luath fui' charn*, et '*B'fhear leam e bhi fui' charn chlach*, sont des formules de malédiction dont le sens est: *Puisse-t-il être sous un monceau de pierres! Que ses cendres puissent être sous un amas de pierres!* Ajoutons encore que les *Welches* (b) appellent les élévations de cette espèce *carn-vraduyr*, le *carn des traîtres*, ou *carn-*

(a) V. 2 Sam., xviii. 17. Jos., vii. 26, etc. La lapidation étoit anciennement le supplice le plus usité.

(b) Ce sont les Gallois qui parlent encore le celtique, comme les montagnards écossais. Le proverbe existe aussi chez

*Ihadron, le carn des voleurs.* L'imprécation *Kern ar dy ben* a la même signification que celles que nous venons de citer. On ne voit dans tout cela que des allusions au châtement des crimes, et rien qui ait rapport à l'abominable usage que l'on reproche aux Druides.

Nous devons avouer qu'il existe un autre proverbe celtique, dont le sens seroit bien opposé à la coutume que nous venons de discuter, *'cuirî' mi clach ad' charn, je placerai une pierre sur ton carn,* pour dire, je te donnerai une dernière marque d'amitié (12). Mais cette façon de parler ne prouve autre chose si ce n'est que la même cérémonie eut, en des temps éloignés les uns des autres, des intentions différentes. Dans l'enfance de la société, *avant l'aurore de la lumière du chant,* suivant l'expression des poèmes celtiques, on élévoit un tas de pierres, *un carn,* sur le corps d'un personnage respectable (a), soit pour conserver sa mémoire, soit pour mettre ses cendres à l'abri de toute in-

les Bas-Bretons dont le langage n'est qu'un dialecte de la même langue.

(a) Dans les plus anciens temps dont les poètes et les historiens nous aient conservé la mémoire, cet usage étoit considéré dans l'orient comme une marque de vénération. Dans Homère, Andromaque dit en parlant de son père : « Ils le couchèrent avec respect sur le bûcher funèbre, puis » ils élevèrent une montagne sur ses os. » (Iliad. 6.)

sulte. La bruyère et le gazon qui couvrent quelques-uns des monticules, à moins que l'une et l'autre n'aient été enlevés par accident, attestent qu'ils sont de la plus haute antiquité, et servent à les distinguer de ceux qui ne sont pas recouverts de la *mousse des années* (a), dont la construction est par conséquent d'une époque plus récente. Il en est dont les pierres ont été amenées d'une incroyable distance, travail que l'on n'a pu entreprendre que par suite d'un profond respect et d'un tendre attachement pour un chef brave et vertueux. Les pointes de flèches de pierre (*siliceuses*), que l'on trouve dans quelques-uns de ces tombeaux, annoncent qu'ils ont été élevés dans un temps où les métaux étoient rares et peut-être inconnus dans le pays : le bois d'un cerf ou des pièces d'armures nous apprennent quels étoient les occupations ou les amusements du défunt; un morceau de verre, ou quelques bagatelles de même espèce, étoient placés dans sa tombe, peut-être pour servir à sa parure dans l'élysée celtique; tels sont les objets que présentent les plus anciens *Carns*.

Dans la suite des temps, et quand la société fut plus perfectionnée, la coutume de brûler les morts, et d'élever sur leurs cendres de pareils monuments

(a) Expression que l'on rencontre fréquemment dans les poèmes celtiques.

fut abandonnée, parce que les circonstances qui l'avoient fait naître n'existoient plus (12). On adopta l'usage plus simple, et moins révoltant pour les préjugés vulgaires, d'ensevelir les cadavres : alors le soin de conserver la mémoire des hommes illustres et des événements remarquables fut confié à la tradition et au chant des Bardes, dépositaires plus certains et plus fidèles que des constructions grossières. Le supplice du feu devint bientôt la peine des plus grands crimes, et les *carns* furent élevés sur les restes des coupables, comme des signes destinés à perpétuer l'exemple, afin de prévenir de semblables forfaits (a). Aussi ne trouve-t-on pas dans les *Carns* de cet âge secondaire les mêmes symboles que dans les premiers, mais seulement des os, des cendres et du charbon.

Dans des siècles encore plus rapprochés de nous, les Danois, lors de leurs fréquentes invasions dans un pays ennemi, les trouvoient en quelque sorte dans la même situation que ses premiers habitants, et renouvelèrent l'usage primitif des *Carns*, soit pour conserver la mémoire de leurs chefs, soit pour mettre leurs cendres à l'abri de toute insulte (13). Il est à croire qu'à cette époque la coutume d'élever des amas de pierres sur les cendres des criminels étoit tombée depuis longtemps

(a) *Supplicium sceleris frenum.*

en désuétude, et que le proverbe actuel, *cuiridh mi clach ad charn, je placerai une pierre sur ton carn*, étoit une phrase dont se servoient les habitants fugitifs lorsqu'ils demandoient quelque grâce à ces féroces usurpateurs. Cette promesse étoit, en effet, capable de flatter leur orgueil, et s'accordoit avec le désir général des hommes de conserver leur renommée. Les Danois n'avoient, pour parvenir à ce but, d'autres moyens que les monuments; car aucun Barde n'eût voulu prostituer sa muse à célébrer leurs louanges.

Nous avons dit que les Druides ne négligeoient aucun moyen d'accroître leur autorité et de retenir le peuple dans l'obéissance : non contents du pouvoir judiciaire, de la dispensation des peines et des récompenses en cette vie, ils prétendoient avoir le droit de décider du bonheur ou du malheur des hommes après leur mort. On peut en juger par quelques-unes de leurs cérémonies funèbres, dont les traces subsistent encore aujourd'hui. Dès qu'un Calédonien étoit mort, on mettoit sur son corps de la terre et du sel (a); l'une de ces substances étoit l'emblème de la corruptibilité du corps, l'autre de l'incorruptibilité de l'ame.

(a) Quelques montagnards écossais ont conservé cette pratique sans en connoître l'origine, et pouvoir en donner la raison.

Il paroît aussi qu'un tribunal sacré s'assembloit pour prononcer sur la conduite du défunt, soit d'après ses propres connoissances, soit ensuite du témoignage de ses voisins et de ceux qui avoient eu des relations avec lui (14). Les derniers honneurs que l'on devoit lui rendre dépendoient de cette enquête; si le défunt s'étoit distingué par de belles actions, par quelque invention utile, ou par la pratique de quelque art, sa mémoire étoit conservée par le chant, et l'on plaçoit près de lui, dans la tombe, certaines marques d'honneur. C'est par une suite de cette institution que l'on trouve, dans plusieurs carnés, des armes, des morceaux de verre, de l'ambre, des aiguilles confondues avec des cendres.

L'ame, ou la partie immortelle, recevoit aussi sa sentence au tribunal des Druides; si le mort s'étoit honorablement acquitté des trois grands préceptes de la loi, son esprit étoit déclaré *bienheureux*, et les Bardes chantoient sa louange en s'accompagnant de la harpe, ce qui lui servoit de passeport pour le *fla'innis*, ou le paradis. Voilà pourquoi nous voyons les héros d'Ossian si inquiets d'obtenir leur chant funèbre, quoique le tribunal dont on vient de parler n'existât plus alors. Quelques services qu'ils eussent rendu à leur patrie, jusqu'à ce que les Bardes eussent célébré leur éloge, leurs ombres étoient exclues du séjour du

bonheur; pâles et tristes, elles erroient sur la vapeur de quelque marais ou de quelque amas d'eau croupissante. Ce n'étoit donc pas sans raison qu'elles adressoient aux Bardes des plaintes si touchantes, lorsqu'elles leur apparissoient avant d'avoir reçu leur renommée.

Si l'information étoit défavorable au défunt, s'il étoit prouvé qu'il eût vécu dans la négligence ou dans l'oubli des trois grands articles de la religion et de la morale, sa sentence le réléguoit dans le séjour horrible du froid et sombre *Iurin*.

On peut concevoir aisément que les parents du mort étoient joyeux ou tristes, suivant l'espèce de la décision que les Druides avoient prononcée. Quand elle étoit favorable, on faisoit sur-le-champ les plus grandes réjouissances; dans le cas contraire, on se livroit à la plus profonde tristesse.

Dans certains cantons des montagnes d'Ecosse et dans quelques parties de l'Irlande, cet usage étoit encore en vigueur il n'y a pas longtemps; à peine est-il éteint aujourd'hui. En Ecosse, le plus proche parent conduisoit le chant et la danse, qui étoient à la vérité d'un genre plus grave que dans les fêtes ordinaires; le style et le rythme de ces chants, dont les poèmes d'Ossian nous fournissent plusieurs exemples, peuvent nous donner une idée de ce qu'ils étoient dans des temps encore plus éloignés de nous; ils semblent tous deux admirablement

convenir à cette douce mélancolie qu'un poète, par une expression emphatique, appelle *la joie de la douleur*.

Les vestiges de ces anciens usages présentent une circonstance digne d'être remarquée : c'est que parmi les Calédoniens les cérémonies de cette espèce étoient toujours joyeuses, ce qui suffiroit pour prouver à quel point les idées morales de ce peuple étoient exaltées. Les exemples d'individus vicieux étoient si rares, que, quand les jugemens des Druides furent abolis, l'habitude générale de se réjouir aux funérailles fit oublier un petit nombre d'exceptions.

Les Irlandais au contraire, dont la musique est naturellement plus triste, étoient plus disposés à adopter les expressions de la douleur; aussi le *coronach* ou *ululaith* (a), la lamentation, étoit-il le plus commun de leurs chants funèbres. Cependant la même cérémonie chez l'un ou l'autre peuple dériveroit de la même source, le jugement des Druides sur le sort des ames, d'après leur conduite sur la terre.

---

(a) L'*Uulatus* des Latins, qui a la même signification, dérive du celtique *Ululaith*, ou de sa racine *oul*. L'onomatopée, ou le son imitatif du cri de la chouette, de l'oiseau de la nuit, qui n'a pas d'autre nom en anglois, l'un des idiomes celtiques les moins altérés. (N. D. T.)

On aperçoit aisément quelle heureuse influence ces coutumes devoient avoir sur la société. En rappelant sans cesse à l'homme l'idée d'un bonheur ou d'un malheur éternel, on entretenoit dans tous les cœurs l'horreur du vice et l'amour de la vertu. La pensée que sa renommée et la décision suprême sur sa destinée dépendroient en grande partie du témoignage de ses voisins, étoit pour chaque individu un puissant motif d'éviter les mauvaises actions, et de se distinguer par des traits de bravoure et de bienfaisance.

Quant à la manière dont les ames étoient transportées après leur jugement au séjour qui leur étoit destiné, on croit que les Druides attribuoient cette fonction à certains phénomènes de la nature, qu'ils savoient susciter ou interpréter quand ils le jugeoient à propos. Le tonnerre, les éclairs, les vapeurs infectes de quelques marais entraînées par les vents orageux étoient le véhicule des ames réprouvées; les météores les plus éclatants et les plus salutaires, les rayons du soleil et de la lune, l'arc-en-ciel servoient à transporter les esprits des justes et des braves.

Les ames des Druides, qui se disoient les favoris du ciel, étoient traitées d'une manière encore plus distinguée : une étoile brillante venoit les chercher pour les conduire en paradis. Encore aujourd'hui, chaque fois que le peuple voit ces bluettes élec-

triques qui semblent tomber du ciel sous la forme d'une étoile, et que l'on appelle *dreug* en celtique, il s'attend à apprendre la mort de quelque personnage distingué par son rang et ses vertus. Il est d'autant plus vraisemblable que le mot *dreug* vient de l'opinion superstitieuse dont nous venons de parler, qu'il n'est autre chose que l'abréviation de *druieug*, qui signifie la mort d'un *Druide*. La tradition du char de feu sur lequel le juste Enoch fut enlevé au ciel (a), apportée de l'Orient avec plusieurs autres notions religieuses, par les prêtres des Celtes lors de leur première émigration, peut avoir donné lieu à ce préjugé; et ceux de cette espèce, une fois établis, sont longtemps conservés par le vulgaire, toujours amateur du merveilleux et enclin à la superstition.

Quelques auteurs ont cru que la transmigration des âmes ou la métempsycose étoit un dogme des *Druides*, et qu'ils l'avoient enseignée à Pythagore qui l'introduisit le premier dans la mythologie des Grecs (b); mais cette opinion ne paroît pas fondée, elle est même absolument contraire aux usages dont nous venons de rendre compte, et au système entier de la religion des *Druides*, qui n'eût

(a) Bien des siècles après, le prophète Élie fut enlevé sur un char de feu, et laissa son manteau à son disciple Élisée.

(b) Clem. Alex.; Stromat., l. 6.; Euseb., præp. 3. 2.

jamais subjugué le cœur et l'esprit humain d'une manière aussi absolue, si ses sectateurs eussent eu la moindre idée que leur âme passât après la mort dans le corps de quelque animal ou dans quelques végétaux. Pythagore trouva ce dogme singulier établi dans l'Inde, et son serviteur Zamoxis le porta peut-être dans la Thrace son pays natal; mais jamais il ne fut adopté par les *Druides*.

Cependant, comme ils prétendoient que l'univers, à certaines périodes, étoit alternativement renouvelé par l'eau et par le feu (a), il pourroit se faire qu'ils eussent enseigné qu'à ces mêmes époques les âmes des méchants entroient dans des corps nouveaux, afin de pouvoir expier leurs crimes; mais il n'y a rien dans la langue celtique qui puisse faire allusion à la métempsycose, à moins qu'on ne la comprenne dans la transmutation générale où presque tous les êtres devoient subir une nouvelle forme. Rien de plus commun, encore aujourd'hui, que d'entendre dire, lorsque l'on parle de choses absolument invraisemblables, qu'elles n'arriveront qu'au jour du *brath* ou du *dilinn*, c'est-à-dire, lors de l'incendie général ou du déluge, ce qui peut signifier aussi qu'alors on verra les événements les plus extraordinaires.

Le mot *brath*, prononcé *bras* avec le *th* anglais,

(a) Pomponius Mela, l. 2. Solin. 10.

et l'étymologie évidente de *brasier*, français, devint par degré, après l'introduction du christianisme, l'expression pour désigner le jugement dernier qui doit suivre l'incendie universel ou la fin du monde. L'idée que l'on attache à présent aux mots *gu brath* ou *gu la bhrath*, est *jamais* ou *jusqu'au jour du jugement*; mais le sens littéral est *jusqu'à l'embrasement*. On dit aussi d'un homme enflammé de colère, *air a bhre'as* ou *bhra'theas*, métaphore qui fait allusion à la destruction du monde par le feu, et signifie à la lettre, que l'individu dont il s'agit est dans une ardeur semblable à celle que l'on éprouvera lors de ce terrible événement.

L'autre proverbe, *gu-dilinn* ou *gu tig an dilinn*, *jusqu'au déluge*, est aussi usité dans l'idiome *celto-calédonien*, et dérive de même des dogmes druidiques. On l'applique aux choses encore plus invraisemblables que celles pour lesquelles on emploie la première; ce qui prouve que les Druides regardoient la révolution par le feu comme la plus prochaine, et qu'ils connoissoient par la tradition le déluge de Noé. Ils pourroient aussi avoir entendu parler de la prophétie attribuée à Enoch, qui est très-ancienne, quoiqu'elle ne soit pas considérée comme authentique, et de-là avoir imaginé une succession périodique de révolutions par l'eau et par le feu.

## CHAPITRE IV.

## DE LA PHILOSOPHIE DES DRUIDES.

LES connoissances des Druides dans la philosophie naturelle ou la physique, ne paroissent pas avoir été moins étendues que celles des savants des autres pays, à telle époque que ce soit; mais, toutes surprenantes qu'elles sont, on en sera moins étonné si l'on considère combien ils avoient de facilités pour les acquérir. Comme ils formoient de temps immémorial une société de philosophes, ils avoient, pour commencer leurs recherches, l'avantage des expériences d'une longue suite d'années; et les lumières qui en résultoient avoient été conservées avec tant de soin, qu'il n'étoit pas possible qu'une seule notion de quelque importance pût se perdre ou s'oublier. On n'admettoit dans l'ordre que des hommes de génie; dès-lors leur vie entière étoit consacrée à l'étude; l'usage où ils étoient de vivre en collèges ou communautés, favorisoit leur travail, en ce qu'ils pouvoient s'éclairer et s'entraider mutuellement. C'est ainsi que plusieurs lampes fournissent une lumière plus vive, quand leurs rayons sont réunis et mélangés. Il faut observer aussi que, la religion et le langage des Druides étant répandus dans toute la partie du globe qu'ha-

bitoient les Celtes, les expériences et les découvertes qui se faisoient dans chaque pays, contribuoient sans cesse à enrichir le trésor des connoissances qui étoit commun à tous les individus dont l'ordre des prêtres étoit composé. Il en étoit comme des fleuves qui se rendent de toutes parts à l'Océan, pour entretenir le volume immense de ses eaux. On peut dire encore, à l'égard des Druides de la Grande-Bretagne, que leur commerce ancien avec les Phéniciens (a) avoit pu leur procurer des moyens d'instruction dans toutes les sciences que cette nation, ainsi que les Egyptiens et les Chaldéens, possédoit à un degré si éminent; et c'est sans doute à ce supplément de connoissances étrangères que les Druides bretons étoient redevables, comme nous l'avons déjà remarqué, de leur nom *Druidhe*, ou *Druids*, qui sont encore aujourd'hui les seuls termes pour exprimer un physicien, un naturaliste ou bien un magicien, comme *Druidheachd*, ou *Druidism* est le mot dont on se sert pour exprimer la philosophie naturelle ou la magie.

Le premier principe du système philosophique des Druides étoit que la création du monde est l'effet de la sagesse et du pouvoir de l'Être Suprême. Ainsi que les Phéniciens et les Egyptiens, ils figu-

(a) *Sammes Brit.*, p. 47. Hérodote., l. 3, c. 15.

roient la création par un œuf sortant de la bouche d'un serpent (a), emblème qui a donné lieu à la fable de l'œuf du serpent rapportée par Pline (b), ainsi qu'à des traditions non moins absurdes, qui se sont conservées jusqu'à ce jour, concernant le *clach naithir* ou *glain' nan Druidh'*: c'est la boule ou plutôt l'œuf de cristal que les Druides portoit suspendu à leur cou; le vulgaire, qui ne comprenoit pas mieux le sens de cette figure mystérieuse qu'eût pu le faire un étranger, lui attribuoit les mêmes vertus, la faculté d'opérer les mêmes prodiges que ceux dont les romanciers arabes font honneur aux talismans des *Mille et une Nuits*; tout ce que les Druides paroissent opérer d'étonnant, étoit l'effet d'un charme ou d'une vertu particulière renfermés dans cette amulette. On trouve encore quelques-uns de ces œufs de cristal naturel ou de verre dans les montagnes d'Ecosse, où ils ont conservé une partie de leur réputation. Parmi ceux qui les possèdent, il en est qui ont la foiblesse de croire ou la fourberie de prétendre que ces colifichets ont toute espèce de pouvoir, sauf celui de ressusciter les morts; une épidémie fait-elle des ravages parmi les hommes, une épizootie parmi les animaux, il n'est pas rare que l'on envoie chercher à plus de

(a) *Relig. des Gaul.*, l. 1, c. 26 et 3 ult.

(b) *l.* 29, c. 30.

cinquante milles de distance, un de ces médecins vitreux (a).

Les Druides ne se bornoient pas à expliquer l'origine de notre globe: ils enseignoient aussi quelles étoient sa figure et ses dimensions (b). A la vérité il ne nous reste rien qui puisse nous mettre en état de juger de leurs connoissances et de leur exactitude sur ces deux articles; mais on ne peut soupçonner qu'ils ignorassent la géographie. S'ils avoient perdu de vue leur transmigration primitive des contrées de l'Orient à celles de l'Occident, du Nord et du Midi, du moins le commerce qui exista de tout temps entre la Grande-Bretagne et les nations les plus éloignées, devoit fournir aux Druides des moyens de s'instruire quant à la situation des pays alors connus.

Ils étudioient aussi l'astronomie; et la preuve de leur habileté en cette science se tire des longs et périlleux voyages qu'ils osoient entreprendre sans autre guide que les astres. Le nom d'une étoile est

---

(a) M. Smith écrivoit en 1780. A cette époque l'Académie ou la faculté de Médecine d'Édimbourg jouissoit d'une réputation transcendante et méritée; car les Allemands et les Italiens, très-jaloux de leurs écoles de médecine, lui cèdent encore la palme; et dans le pays qu'elle doit éclairer et guérir, il existe des amulettes! Pauvre genre humain!

(b) *Cæs.*, l. 6. c. 14.

encore *reül* (rule anglois) ou *ruith-iul*, la règle ou le guide du voyage. Mais la science des Druides ne se bornoit pas à la connoissance de la grandeur et des mouvements des corps célestes; si l'on s'en rapporte au témoignage de plusieurs auteurs (a), ils avoient trouvé le moyen de les examiner, en quelque sorte, de plus près que les astronomes ordinaires; en un mot ils paroissent avoir eu connoissance du télescope ou d'instruments analogues. Ce ne peut être que par ce moyen qu'au rapport d'Hécatee (18) les Boréades (c'est ainsi qu'il appelle les Bardes ou Druides d'une île Hyperboréenne, un peu moins grande que la Sicile, placée vis-à-vis la Celtibérie, ce qui répond exactement à la situation de la Grande-Bretagne) rapprochoient tellement la lune, que l'on pouvoit aisément reconnoître son opacité, et distinguer les montagnes, les rochers, ainsi que les autres objets qui paroissent à sa surface.

Les fragments de verre que l'on trouve dans les *Curns* sont la preuve que les Celtes connoissoient l'art de la verrerie. Peut-être les y plaçoit-on pour honorer la mémoire de ceux qui avoient pratiqué ou propagé cette belle invention; cela ne seroit pas étonnant, puisque de nos jours les *verriers-gentils-*

---

(a) *Cæs. ibid.*

hommes jouissoient en France de certains privilèges. Quoi qu'il en soit, l'art de fabriquer le verre avoit pu conduire les Druides, ne fût-ce que par un heureux hasard, comme celui auquel on attribue l'invention des lunettes à longue vue, à faire des instruments propres à grossir et à rapprocher les objets. Le verre, comme l'assurent les anciens auteurs, étoit une invention des Phéniciens, et un des articles de commerce de la ville de Sydon (a). Il est possible que les Bretons aient rapporté de leurs voyages la manière de convertir en ouvrages de cette espèce les substances vitrifiables qui abondent dans leur pays; cependant il est plus naturel de supposer qu'ils ne durent qu'à eux-mêmes cette découverte. La vitrification des murs de leurs maisons, dont certaines ruines nous fournissent l'exemple (b), prouvent qu'ils pratiquoient la verrerie en grand (19); il n'étoit pas difficile qu'ils l'employassent pour de petits ouvrages, aussi simples sur-tout que ceux que l'on trouve dans les *carns*, ou les amulettes dont nous avons parlé ci-dessus. Le mot *glaoiné*, qui signifie *le verre*, est purement celtique et ne dérive d'aucune langue étrangère; l'objet qu'il désigne ne devoit pas être plus étran-

(a) Bochart. Phaleg., l. 3, c. 35, col. 303; et Strab., l. 16.

(b) V. Williams, *on vitrified ruins in the Highlands*.

ger que le mot, dont l'étymologie paroît être *geala* ou *glao' theine*, *soudé* ou *rendu brillant par le feu*; et comme aucun peuple n'a d'expressions techniques, dans son idiome particulier, pour les arts qu'il a reçus d'ailleurs, nous sommes fondés à croire que ceux pour lesquels nous avons conservé des dénominations celtiques, ont été pratiqués par nos ancêtres. Cette observation pourroit nous conduire à des recherches curieuses sur les arts et les sciences des anciens Calédoniens; mais cette digression nous détourneroit trop de notre sujet.

Pour revenir à l'astronomie des Druides, nous ajouterons qu'ils connoissoient le cycle du soleil et celui de la lune: c'est à ce dernier qu'Hécatee fait probablement allusion, quand il parle d'une période de dix-neuf ans (a). Un temple des Druides dans l'île de Lewis, une des Hébrides, est un monument remarquable de leur savoir, puisque, suivant Toland (b), il n'y avoit pas une seule pierre qui ne fût placée astronomiquement: le cercle est formé par douze obélisques élevés à égale distance les uns des autres, qui représentent les douze signes du zodiaque; les quatre points cardinaux sont marqués par des files d'obélisques qui partent du cercle; et chaque point est subdivisé en quatre fois

(a) Ubi supra, ap. Diocl. Sicul.

(b) Miscellan., v. 1, p. 89.

autant de parties; la ligne d'obéliques du côté du nord, faisant exactement face au midi, est double et composée de dix-neuf rangées de pierres chacune; une plus grosse pierre, de trente-huit pieds de hauteur, et de la forme d'un gouvernail de navire, est placée dans le centre du cercle; elle paroît indiquer que les connoissances astronomiques, attestées par ce monument, étoient consacrées à la navigation. C'étoit là sans doute le temple aîlé qu'Apollon avoit chez les Hyperboréens, suivant Eratosthènes (a). Les anciens voyageurs donnoient le nom d'Hyperboréennes à toutes régions situées au nord des colonnes d'Hercule ou du détroit de Gibraltar. Quelques écrivains ont supposé que ce fameux temple existoit dans l'île de Sky, et que c'est de là qu'elle a reçu le nom celtique d'*Eilean Sciathanach*, l'île aîlée.

On ne peut nier que les Druides eussent l'usage de l'écriture (20) sans laquelle il leur eût été impossible de conserver dans la mémoire, tant exercée qu'elle pût être, l'immense variété d'objets importants dont ils faisoient leur occupation (b); mais il paroît qu'ils ont longtemps fait un mystère de l'art d'écrire, soit dans la Grande-Bretagne, soit dans les Gaules, où cette sublime découverte

(a) In Opusc. Mytholog., etc. cit. ap. Toland.  
 (b) Cæs. 6. 14., et Rel. des Gaul., p. 39.

ne fut introduite que par la colonie des Phocéens qui s'établit à Marseille (a) environ 500 avant l'ère vulgaire; et même après que l'usage des lettres fut bien connu, la plupart des peuples celtiques regardoient l'étude de cette science avec le plus grand mépris (b), parce que, suivant eux, elle énerroit le corps et rendoit incapable des exercices militaires qu'ils considéroient comme la source de la véritable gloire; les Druides entretenoient de tout leur pouvoir cette aversion, puisque leur puissance étoit en grande partie fondée sur l'ignorance du vulgaire. C'est aussi la première et peut-être l'unique raison pour laquelle ils ne permirent jamais que rien de ce qui concernoit leur histoire, leur religion et leurs lois, fût rédigé par écrit (c); ce qui suffiroit pour démontrer qu'ils connoissoient et redoutoient l'art d'écrire. César nous apprend que les Druides employoient des caractères grecs; mais plusieurs savants prétendent que le mot grecs a été interpellé (d). Les *Turdétains* (e), que plusieurs

(a) Justin, l. 43, c. 3.

(b) Ælian, var. hist., l. 8, c. 6.

(c) Cæs., 6. 14. Strab., l. 4.

(d) Joseph Scalig., l. 1, epist. 16; et Ottoman Franco-Gall., c. 2.

(e) Voss. chron.; Teraph. de reg. Hispan. Les *Turdétains*, *Turdetani*, habitoient la *Bétique* ou l'Andalousie, et une partie de la Lusitanie ou du Portugal.

savants regardent comme le peuple le plus ancien de l'Espagne, et qui étoient certainement d'origine celtique, avoient, suivant Strabon, des lois rédigées en vers, plusieurs milliers d'années avant l'époque à laquelle il écrivoit (a). Cette assertion exagérée prouve du moins que leurs connoissances remontoient à la plus haute antiquité, et nous pouvons en conclure que si l'art de *peindre la parole* étoit connu depuis si longtemps des Druides *celtibères*, il ne pouvoit être étranger à ceux des Gaules et de la Grande-Bretagne. Notre alphabet celtique ou irlandais est encore une preuve que l'écriture étoit en usage de toute ancienneté parmi les Druides irlandais ou bretons; la simplicité et le petit nombre des caractères qui le composent, annoncent son extrême antiquité. En effet il ne consiste qu'en seize lettres qui sont exactement les mêmes que celles qui furent apportées par Cadmus, du pays des Phéniciens (b), dans la Grèce, environ 1400

(a) Strab., l. 3. c. 139 et suiv.

(b) « Phenices primi, famæ si creditur, ausi  
 » Mansuram rudibus vocem signare figuris.  
 » Nondum flumineas Memphys contexere byblon  
 » Noverat, et saxis tantum volucresque ferasque  
 » Sculptaque servabant magicas animalia linguas.

LUCAN.

Brebœuf a rendu ce passage avec plus d'esprit, mais d'une

ans avant la naissance de J.-C., avec la seule addition de la lettre F et de l'aspiration qui n'étoit figurée que par un point au-dessus de la ligne. Si cet alphabet n'étoit pas parvenu aux Druides avant la guerre de Troye et à l'époque où Palamède y fit les premières additions, nous aurions peine à concevoir comment il peut se faire qu'il soit encore aussi peu compliqué; et si les Druides avoient fait choix de certains caractères, il seroit surprenant qu'ils eussent conservé ceux de Cadmus, en rejetant tous ceux qu'on y a joints dès-lors. Une autre remarque, c'est qu'on ne trouve pas dans l'alphabet celtique des lettres de celui de Cadmus qu'il étoit nécessaire de conserver: tel est le X des Grecs, dont le son se rencontre si souvent dans l'idiome des Celtes, et qui s'exprime si mal dans l'écriture par la combinaison du K et de l'H, même de l'S; on pourroit même s'étonner que les Druides n'eussent pas inventé un caractère équivalent, pour éviter l'embarras de deux autres qui ne produisent pas le même effet. Ces observations peuvent donner lieu

manière moins instructive, dans les vers suivants si souvent cités; il dit, parlant du peuple phénicien:

- » C'est de lui que nous vient cet art ingénieux  
 » De peindre la parole et de parler aux yeux;  
 » Et par les traits divers de figures tracées,  
 » Donner de la couleur et du corps aux pensées.»

de croire que l'alphabet celtique est au moins aussi ancien que celui de Cadmus, et qu'au lieu de le recevoir des Grecs, les Druides l'ont pu prendre à sa source (18), par le moyen du commerce des Bretons avec les Phéniciens qui remonte peut-être à une époque aussi reculée (a).

Les Druides connoissoient-ils la langue grecque? c'est une question sur laquelle les auteurs sont partagés; peut-être n'étoit-elle pas absolument étrangère à ceux des Gaules, avant l'établissement de la colonie Phocéenne de Marseille, qui dut la répandre davantage dans le pays, et fournir aux anciens habitants des caractères plus commodes pour rédiger leurs conventions par écrit (b). Cependant, si elle eût été très-usitée du temps de César, il n'eût pas eu besoin d'interprète pour converser avec Divitiacus, et n'eût pas pris le moyen d'écrire en cette langue à Cicéron (c), pour mettre ses secrets plus en sûreté. Quoi qu'il en soit, ce que nous lisons du philosophe Abaris, qui, suivant toute apparence, étoit un Druide breton ou des îles Hébrides (19), doit faire présumer qu'au moins quelques individus de son ordre s'étoient appliqués depuis longtemps à l'étude de la langue grecque.

(a) Sammes Brit., p. 47. Herodot., l. 5, c. 15.

(b) Strab., l. 4.

(c) Cæs., l. 1, 19. c. et 5. 12.

D'après ce que l'orateur Himérius rapporte de ce personnage, il paroît qu'il parloit le grec avec autant d'élégance que de facilité; ce qui étoit indispensable, puisque, suivant toute apparence, il avoit été envoyé en ambassade pour quelque importante négociation. » A sa manière de s'exprimer, on eût » cru qu'Abaris sortoit de l'académie ou plutôt » du lycée; il étoit affable dans la conversation, » expéditif et secret quand il s'agissoit de terminer » des affaires de conséquence; ami de la sagesse » et empressé de se concilier l'estime et la confiance » des gens de bien; mais en même temps circonspect » et réservé, donnant peu au hasard, comme doit » être tout homme à qui de grands intérêts sont » confiés (a) ». En un mot personne ne surpassoit Abaris pour les qualités du cœur et de l'esprit; c'est ce qui lui mérita le plus tendre attachement de la part de Pythagore, qui s'empressa de l'instruire de tous ses mystères. Le Druide, car on ne peut douter qu'il en fût un, même d'après la description de son costume (b), s'acquitta sans doute envers le philosophe de Samos, en lui communiquant des

(a) Himer. ap. Phot. in Orat. ad Ursic. Et. Diod. Sicul., ub. sup., et Porphy. in vit. Pythag.

(b) Son vêtement descendoit jusqu'aux talons, tandis que celui des *Laiques*, dans son pays, alloit à peine jusqu'aux genoux.

connoissances peut-être aussi précieuses que celles qu'il put recevoir de lui (a), puisque, si nous en jugeons par le peu de renseignements qui nous restent concernant Abaris, il paroît qu'il ne le cédoit à aucun sage de son temps.

D'après ce que nous avons observé sur les dimensions des *cromleachs* et de certains obélisques, il seroit difficile de soutenir que les Druides ignorassent la théorie des forces mouvantes. La masse des quartiers de roche dont étoient formés certains monuments qu'ils appelloient *jugements*, *clach-brath*, est une preuve de plus de leurs connoissances en géométrie ainsi qu'en mécanique. C'étoient des blocs sphériques d'une grosseur prodigieuse, qu'ils plaçoient sur une plate-forme ou piédestal, après avoir ménagé au centre de ces globes une saillie en forme de cône renversé qui s'adaptait si exactement à une cavité pratiquée dans le bloc ou piédestal, en même temps qu'elle étoit cachée par une assise de pierres placée à l'entour, qu'il n'étoit pas possible d'apercevoir l'artifice de cette construction. Ces globes énormes étoient tellement en équilibre sur le point central qui leur servoit d'ap-

(a) Suidas (in Pythag.) dit que Pythagore étudia la philosophie sous Abaris l'*Hyperborden*. Quant au pays natal d'Abaris, V. les cartes de l'histoire d'Angleterre, par Toland, tom. 5, p. 32, 53.

pui, qu'il suffisoit de la moindre impulsion pour les faire tourner ou balancer; tandis qu'en employant une plus grande force, on les faisoit presser d'une partie de leur poids contre un des côtés de la cavité qui recéloit le pivot, ce qui les rendoit absolument immobiles. Telle étoit la fameuse *Pierre gigonienne* dont il est tant parlé dans l'abrégé de l'histoire de Ptolomée Ephestion (a). Elle est placée, est-il dit, *près de l'Océan*; c'est le nom que donnent les anciens auteurs à la Grande-Mer ou l'Atlantique, pour la distinguer de la Méditerranée. Comme il n'est pas fait mention d'un local particulier, nous ne pouvons dire autre chose, si ce n'est que ce monument existoit dans l'étendue de l'empire des Druides, et probablement sur les côtes des Gaules ou de la Grande-Bretagne. Quoi qu'il en soit, c'étoit évidemment un des *clach-bhraths* de l'espèce dont nous venons de parler, puisque le même auteur ajoute qu'on pouvoit mettre la sphère en mouvement avec autant de facilité qu'une asphodèle dont on toucheroit le pied, tandis qu'elle restoit fixée lors même qu'on employoit les plus grands efforts pour la faire seulement incliner. Ces globes de pierre étoient communs dans la Grande-Bretagne: on en voyoit encore il n'y a pas longtemps. Sir Roger Sib-

(a) L. 3, c. 3.

bald (a) en décrit un qui fut brisé par les soldats de Cromwel, près d'un lieu appelé *Balvaird*, la ville du Barde ou du Druide; il explique aussi le mystère de sa construction.

A peu près à la même époque où celui-ci fut détruit, on en voyoit plusieurs dans l'île d'*Iona* (dans le plus ancien celtique comparé aux éléments de tous ses idiomes, *l'île de Dieu* ou du *Grand Dieu*), qui fut le dernier asile des Druides calédoniens; et quoique la vénération superstitieuse du peuple pour ces sortes de pierres ait engagé les ministres et les sectateurs du culte qui a succédé à celui des Druides, à les défigurer ou les précipiter dans la mer, il attachoit néanmoins une telle importance à conserver du moins leurs images, que les habitants des lieux où il s'en trouvoit ont mis à la place d'autres pierres rondes et grossièrement taillées, qu'ils montrent encore parmi les curiosités du pays, sous le nom de *clacha-brath* ou *pierres du jugement* (b).

Cette dénomination seule indique l'usage auquel les Druides destinoient ces sortes de machines, en faisant passer pour un prodige le résultat d'une opération mécanique. Ils s'en servoient pour décider les causes douteuses, comme ils faisoient de

(a) Dans l'Appendice à son histoire de *Fife* et *Kinross*.

(b) V. le voyage de Pennant à *Iona*.

leur *gabha-bheil* ou épreuve par le feu; et dans ce cas, aussi bien que dans l'autre, leur sentence paroisoit émanée de la justice divine. Quelque temps après l'introduction du christianisme, dans les différentes acceptions du mot *brath* et les nouvelles idées que l'on attacha aux termes consacrés par les Druides, on crut que ces monuments avoient rapport au jugement dernier. Delà vint l'opinion superstitieuse, parvenue jusqu'à nous, que le monde devoit finir lorsque ces globes, à force de tourner, auroient usé le piédestal qui le soutenoit. Ce préjugé populaire fut la cause que les sphères de pierre furent mises en mouvement pendant plusieurs années, tant on étoit impatient de voir arriver la *consommation des siècles*; mais elles restèrent plus en repos à mesure que le zèle se refroidit: et, si l'on en juge par la tranquillité absolue dans laquelle on les a laissées les dernières années qu'elles ont existé, peu d'hommes désiroient alors de voir la catastrophe universelle.

En parlant des connoissances des Druides dans la théorie et la pratique des forces mouvantes, nous ne pouvons passer sous silence le monument appelé *Stonehenge*. Des pierres du poids de trente à quarante tonneaux (a), et que cent cinquante bœufs eussent pu traîner à peine, ont été amenées

(a) 60 à 80 milliers.

de seize milles de distance, élevées à un grande hauteur, et placées sur leurs assiettes avec une telle aisance que leurs mortaises présentent toujours un talus exact. C'étoit là une opération si pénible et si difficile, qu'elle étonne nos savants modernes qui vantent tant nos progrès dans les sciences et les arts. Il n'est pas besoin d'autre preuve pour démontrer que les auteurs de semblables prodiges possédoient des connoissances très-étendues sur d'autres parties bien moins épineuses des sciences et des arts (a).

Parmi les secrets de la nature qu'ils avoient pénétrés, s'il n'y a point de preuves positives, il y a du moins de fortes présomptions que l'on peut comprendre la poudre à canon ou le tonnerre et les éclairs artificiels. Quelques savants conviennent que les prêtres de Delphes en avoient aussi connoissance (21); mais que leur intérêt et la gloire de leurs divinités les portoient à en faire un mystère. La tempête, accompagnée de tonnerre et d'éclairs, qui s'éleva à trois différentes reprises à la vue des troupes qui vouloient piller le temple de Delphes, et força Xercès et Brennus à se retirer avec perte et saisis de frayeur, ne peut être attribuée à une

(a) Le *Stonshenge* ou la pierre suspendue de *Stukeley*. *Anc. Hist. Of. the Gauls, etc.*

autre cause (a); car on ne peut supposer que la providence ait pris assez d'intérêt à un édifice payen pour le défendre par des prodiges. En lisant ce qui nous reste des descriptions des mystères de Cérès, on voit au premier coup-d'œil que le même moyen produisoit ce que l'on y remarquoit de plus surprenant. Les postulants qui devoient être initiés étoient conduits dans une partie du temple où régnoit une affreuse obscurité: tout à coup l'éclat d'une vive lumière fraploit leurs regards et disparoissoit à l'instant; ensuite un bruit terrible, semblable à celui du tonnerre, se faisoit entendre; on voyoit des flammes brillantes, semblables à des éclairs, dont l'agitation continuelle pénétoit de crainte tous les assistants (b).

Si les prêtres de Delphes et des moines fainéants du 14<sup>e</sup>. siècle ont trouvé l'art de préparer la composition qui produit de pareils phénomènes, s'il est vrai que les Egyptiens en firent usage dans l'appareil de leurs mystères, on peut croire qu'il n'a pas échappé aux recherches continuelles d'une classe d'hommes aussi studieux, aussi éclairés que l'étoient les Druides, qui avoient d'ailleurs un si grand intérêt à imiter tout ce que la nature présente de

(a) *Temple's Miscellan. on anc. and. modern. learning; Hérodot. et Diod. Sicul., etc.*

(b) *Diod. Sicul. et Plut. in Anc. Hist. Athen.*

plus imposant. Un savant a dit que la nature finit toujours par se dévoiler à ceux qui l'étudient avec persévérance (a).

Ajoutons à ces présomptions ce que dit Lucain dans une description d'un bocage des Druides, situé près de Marseille : » on assure que le bosquet » est souvent agité d'une manière extraordinaire, » et que l'on entend un bruit terrible dans les cavernes qu'il renferme; quelquefois même il paroît tout en feu sans être consumé (20) ».

Dans le poème de *Dargo fils du Druide de Bel*, il est fait mention d'un phénomène à peu près semblable. S'il n'eût été question que de météores ordinaires, ils n'eussent pas inspiré autant de terreur, et le poète n'eût pas daigné en faire mention; mais ce qui ajoute une nouvelle force à ces preuves, ce sont les observations que l'on peut faire sur certaines expressions de l'idiome des Druides. Le mot celtique pour désigner un éclair est *De'lan* ou *De'lanach*, qui signifie à la lettre *l'éclair* ou *la flamme*

(a) On attribue l'invention de la poudre à canon à Bertholi-Schwartz, cordelier de Fribourg en Brisgaw, qui vivoit sur la fin du 13<sup>e</sup>. siècle; mais il paroît que Roger-Bacon son contemporain, autre cordelier anglais, en avoit eu connoissance. Il annonce du moins dans ses ouvrages qu'il avoit trouvé le secret d'une préparation chimique, capable de produire la plupart des effets de la poudre. (N. D. T.)

*de Dieu*; pour indiquer un moindre bruit produit par un feu vif et qui paroît tout à coup, on emploie le mot composé *Druil'an* ou *Druil'anach*, qui veut dire *l'éclair* ou *la flamme des Druides*. Il nous reste un fragment très-connu d'Ossian (a), dans lequel le poète rappelle quelques armes fabriquées par Luno, le Vulcain des Scandinaves; l'épée d'Oscar est distinguée par l'épithète de *Druil'an*, et comparée à la flamme des Druides. Les Druides avoient donc des moyens particuliers pour produire une flamme d'une espèce particulière et du plus terrible effet; s'ils ne les ont pas divulgués, c'est que leur intérêt, peut-être aussi leur humanité s'y sont opposés.

Nous pourrions citer quantité d'autres expressions qui nous fourniroient de nouvelles preuves de la science des Druides; mais comme il n'entre pas dans notre plan d'épuiser le sujet, il suffira d'ajouter que leur *Druil'eachd*, ou *la magie*, n'étoit autre chose que la physique expérimentale dans toutes ses parties, dont ils faisoient leur principale étude, et que le peuple considéroit comme autant de prodiges tout ce qu'ils opéroient par ce moyen. On n'attribuoit à l'Être Suprême que les phénomènes de premier ordre et que l'on croyoit pour

(a) Ce fragment porte le titre de *an Gabha'*, le Forgeron.

ainsi dire l'œuvre immédiate de ses mains; et c'est pour cela que les Celtes, pour exprimer un prodige, employoient le composé *mior-Bheil* ou *meur-Bhe'il* (a), qui signifie littéralement *le doigt de Be'il ou de Dieu*. C'est ainsi que les Druides et leur dieu *Be'il* partageoient toutes les merveilles de l'univers; et si celles que l'on attribuoit aux Prêtres n'étoient pas du genre le plus surprenant, elles étoient du moins les plus fréquentes.

(a) Le mot français *merveille*, et l'anglais *marvel*, semblent venir de cette souche.

## CHAPITRE V.

DES DRUIDES CONSIDÉRÉS COMME MÉDECINS.

QUELQUES remarques sur la médecine des Druides (a) termineront tout ce que nous nous proposons de dire sur cet ordre trop peu connu.

Dans les temps primitifs, la sobriété et l'exercice préservoient les hommes de la plupart des maladies; ils ne connoissoient pas cette foule de maux que l'intempérance et l'oisiveté traînent à leur suite: des blessures à la guerre, des contusions occasionnées par des chutes à la chasse, étoient suivant toute apparence les plus communs des accidents auxquels ils fussent exposés; et, pour les guérir, ils n'avoient besoin que de quelques simples ou onguents dont les Druides ne pouvoient manquer d'avoir la connoissance, puisqu'il auroit suffi, pour l'acquérir, de l'expérience de quelques générations, n'eussent-ils eu d'autres moyens que l'instinct naturel du besoin et du désir de se soulager. Les montagnards d'Ecosse, qui ne peuvent que rarement recourir aux médecins et aux chirurgiens, opèrent tous les jours des cures aussi promptes que sur-

(a) Plin., l. 24, etc.

prenantes, par le seul moyen *des herbes de la montagne* (a) : ils les cueillent encore à côté de leur *secret ruisseau* ; et leurs succès sont une preuve que la providence a donné à chaque pays des remèdes pour les maladies qui peuvent survenir par des causes naturelles, mais non pour toutes celles qu'occasionnent la débauche et l'inaction.

Le souverain remède des Druides, leur panacée universelle, qu'ils appelloient par excellence *uil'ice*, *le guérit tout*, étoit le gui de chêne ou *misleto* (b) : c'étoit du moins le principal ingrédient que l'on employoit dans chaque cure ; mais la vénération singulière qu'ils avoient pour cette plante, étoit moins fondée sur ses propriétés que sur leur intention de rappeler à l'homme que c'est sur-tout à l'Être Suprême qu'il doit s'adresser pour recouvrer la santé. On cueilloit le gui dans les bosquets consacrés qui servoient de temples, et l'on étoit persuadé qu'il communiquoit une vertu surnaturelle à tous les remèdes auxquels il étoit associé.

(a) Cette expression, ainsi que la suivante, se trouvent fréquemment dans les poèmes celtiques.

(b) Plin. 24. 44. -- Les Druides regardoient sur-tout le gui de chêne comme un antidote puissant contre les poisons, et un spécifique pour la fécondité des hommes et des animaux. On ne l'emploie guères aujourd'hui qu'à l'extérieur, comme résolutif. ( N. D. T. )

Dans les cérémonies par lesquelles on solennisoit cette récolte, on prioit la divinité de bénir ses propres bienfaits (a), afin d'avertir les assistants qu'aucun remède ne peut avoir d'heureux effets qu'avec l'aide de l'Être tout-puissant qui l'a créé : maxime qui n'est pas tout à fait hors d'usage, mais qui ne sauroit être trop répétée.

Quant aux rites superstitieux que pratiquoient les Druides en cueillant et en préparant leurs herbes, à ce que rapportent quelques auteurs, il paroît que le fait est au moins douteux. A la vérité ils affectoient d'envelopper d'un nuage toutes leurs actions ; mais il n'en étoit pas besoin dans le cas actuel, puisque personne ne devoit attendre de guérison que par le moyen des bénédictions que les Druides prioient le Ciel de répandre sur leurs remèdes. Il peut se faire néanmoins qu'à l'époque où leur ordre commença à déchoir, qui fut celle où les écrivains romains commencèrent à en avoir quelques connoissances, ils employassent, pour faire un mystère d'une industrie dont ils étoient obligés de tirer leur subsistance, certaines jongleries dont ils n'eussent pas daigné faire usage dans les jours de leur prospérité. Les prétendus sortilèges que le peuple pratique encore en pareille occasion, peu-

(a) Plin. *ibid.*

vent donner lieu de croire que les Druides ont pu quelquefois en agir de même.

Pour les maladies de langueur, les douleurs internes et le dérangement des facultés intellectuelles, il est à croire que les Druides recommandoient principalement le changement d'air, l'exercice, les bains froids et les eaux de certains puits auxquels ils attribuoient des qualités particulières.

C'étoit dans les montagnes et à certaine distance des habitations qu'étoient situés les puits ou fontaines dont on prescrivoit l'usage, soit pour boire ou pour se baigner, suivant le genre de la maladie ou les qualités des eaux. Les malades devoient s'y rendre à trois reprises dans la belle saison, et s'acquitter avec une scrupuleuse exactitude de certaines pratiques religieuses qui tendoient à les engager à mettre leur confiance dans la bonté du Ciel et à se conduire d'une manière plus régulière à l'avenir. Par là même les eaux, de telle nature qu'elles fussent, devoient contribuer à leur guérison, ne fût-ce qu'en augmentant leurs espérances et en les astreignant à un régime convenable.

Quelques-unes de ces sources des Druides ont conservé leur réputation jusqu'à ce jour. Celle de *Strath-Fillan* en particulier est encore en grande réputation : elle est située à peu près dans la région que l'on suppose la plus élevée de l'Ecosse ; et comme il ne se trouve à l'entour qu'un petit

nombre d'habitations isolées, les malades sont obligés, pour y parvenir, de parcourir chaque jour un certain espace ; ce qui ajoute le bon effet de l'exercice à l'influence de l'air pur qu'ils respirent dans ces lieux. On se rend à ces eaux de toutes les parties du comté d'Argyle et d'autres cantons, au commencement de l'été et au temps de la moisson, comme à un remède assuré pour toutes les maladies. Il faut y faire trois voyages : et si le malade vient à mourir avant de s'être acquitté de cette obligation, un de ses plus proches parents ou de ses meilleurs amis doit en conscience accomplir le pèlerinage ; ce que l'on croit indispensable pour procurer le repos à l'ame du défunt et même à celle de l'amî qui a dû le remplacer. Aussi n'est-il pas rare de voir des individus assez sots pour faire un voyage de cinquante milles, afin de s'acquitter de ce prétendu devoir. Cette superstition a du moins cela d'utile qu'elle détermine les parents d'un malade à lui fournir les moyens d'aller lui-même chercher sa guérison, crainte d'être obligés à le remplacer. La principale cérémonie que l'on pratique à ces eaux, est de s'y baigner par trois fois, et de faire à trois reprises le tour de quelque *car*n placé près de sa source, en suivant le cours du soleil *deis-iul* : cette coutume, ainsi que d'autres pratiques que l'on observe encore, sont évidemment d'origine druidique.

S'il est une superstition que l'on puisse tolérer, c'est sans doute celle-ci, qui, sous un voile mystérieux, n'a rien que le bon sens n'approuve. En effet, rien n'est aussi salutaire que de respirer un air plus pur, que de prendre de l'exercice dans la plus belle saison de l'année, de se baigner dans des eaux minérales, et sur-tout d'être bien persuadé de l'efficacité de ces moyens. Aussi l'on peut dire en général que, sur trois malades qui se rendent à *Strath-Fillan*, il en est deux qui regagnent leurs foyers, sinon guéris, du moins plus soulagés que s'ils sortoient des mains de la faculté.

Il paroît au reste que les Druides s'appliquoient encore plus à prévenir les maladies qu'à leur guérison. Ils avoient pour cela des maximes que l'on pouvoit retenir sans se fatiguer la mémoire; la première, et peut-être la meilleure de toutes, étoit celle-ci :

» *Bi gu sugach, geannmaidh, mocheir'each* »  
*La gaieté, la tempérance, l'exercice ou se lever matin.*

Nous avons examiné l'ordre des Druides, la nature de leur institution, leurs différents emplois aussi exactement que pouvoient le permettre les notions que les anciens auteurs nous ont transmises, et ce qui nous reste de leur idiome plus ou moins altéré; les mêmes moyens nous fourniront quelques renseignements qui termineront nos recherches. L'établissement primitif de ces prêtres,

les plus anciens peut-être de tous ceux dont nous avons connoissance, paroît avoir été conçu d'après la plus vaste et la plus profonde politique; leur grand objet étoit de réunir dans leurs mains toutes les parties de l'autorité religieuse et civile. Pour parvenir à ce but, ils n'ont rien négligé de ce que l'esprit de l'homme peut concevoir, de ce que ses forces physiques peuvent exécuter. Il n'est donc pas étonnant que leurs efforts aient obtenu d'aussi grands succès, et qu'ils soient parvenus à un aussi haut degré de puissance. Aucune autre société ne jouit jamais d'un tel empire sur l'esprit humain, n'étendit à un tel degré son influence, et ne la conserva aussi longtemps; et de-là nous serions fondés à conclure qu'ils ne furent pas redevables de pareils avantages à un mérite superficiel. Les hommes, dans l'état de la plus grande civilisation, peuvent bien être trompés quelques instants par de belles apparences; mais, fussent-ils dans l'état de barbarie le plus complet, ils ne peuvent prendre, pendant des milliers d'années, l'ombre pour la réalité.

C'étoit à la régularité de leur conduite, autant qu'à leur science et leur adresse, que les Druides étoient redevables du pouvoir illimité dont ils jouissoient. Avant d'être admis dans l'ordre, ils avoient passé une partie de leur vie dans une espèce de noviciat, qui consistoit en une suite non

interrompue de bonnes et grandes actions : il ne leur étoit pas difficile de conserver des vertus dont ils s'étoient fait une habitude, sur-tout quand le pouvoir et la vénération devoient être le prix de leur persévérance. Comme ils ne faisoient usage de l'autorité que pour le bonheur de leurs compatriotes, personne n'étoit tenté de la leur envier ; rarement en ressentait-on le poids, et alors même le peuple trouvoit qu'il étoit de son intérêt de le supporter. C'est encore une preuve de la sagesse et de l'habileté des Druides, que d'avoir pu, pendant tant de siècles, gouverner des peuples qui ne connoissoient d'autres occupations que la chasse et la guerre. S'ils réunissoient quelquefois l'artifice à tant de moyens respectables, on peut les excuser en quelque sorte quand on réfléchit que les temps où ils ont vécu étoient ceux de la superstition, des supercherics sacerdotales, et qu'ils n'ont fait usage de ces ressources que pour maintenir plus aisément l'ordre et la paix dans la société.

Il est cependant un article sur lequel on pourroit les blâmer, en même temps qu'il excite nos regrets ; c'est qu'ils aient enveloppé des ombres du mystère toutes leurs découvertes. Si l'on considère le nombre de ces philosophes et leur application à l'étude, on sentira combien il eût été avantageux à leurs contemporains et aux générations qui les ont suivis, qu'ils n'eussent pas enfoui de pareils

trésors ; mais ils furent sans doute obligés d'en agir ainsi, afin de conserver le respect et l'autorité qui leur étoient nécessaires pour affermir un bon gouvernement (a). Les hommes n'étoient pas encore assez éclairés pour se soumettre aux lois par des motifs puisés dans leurs propres réflexions ; et les charmes de la vertu n'auroient pas suffi pour les captiver, si on l'eût dépouillée de cet attirail superstitieux qui plaît tant à l'esprit grossier du vulgaire. Cependant la précaution que prenoient les Druides de ne rien confier à l'écriture, nous paroît sous tous les rapports un excès condamnable de politique, et ils en ont été justement punis par les opinions désavantageuses à leur mémoire que cette faute a favorisées. Non seulement ils ont été privés par-là du tribut d'éloges et de reconnaissance que méritoient leur sagesse et leur savoir, mais leurs ennemis ont profité du défaut de monuments littéraires pour avancer contre eux tout ce qu'ils ont voulu, sans crainte d'être contredits ; et malheureusement leurs ennemis ont été les seuls historio-graphes de leur ordre.

D'après l'étonnante extension du Druidisme, les

(a) L'auteur ne prétend pas sans doute que le gouvernement fût bon en lui-même, mais seulement par ses effets ; si le peuple est heureux et tranquille, peu lui importe la forme de sa constitution (N. D. T.)

profondes racines qu'il avoit jetées sur une partie de la surface du globe, il seroit étonnant qu'aucun orage eût pu le renverser, si l'on ne savoit pas que tout ce qui tient à l'homme porte en soi-même un germe de destruction qui doit se développer un jour. Depuis un temps qui touche de près à celui de Noé jusqu'à celui de Jules César, le Druidisme avoit subsisté dans les Gaules et la Grande-Bretagne, et même dans un âge aussi avancé, sa vigueur étoit telle qu'il put encore résister à la puissance des Romains, qui ne firent que l'abattre sans pouvoir le détruire. Les édits les plus sévères proscrivirent la religion des Druides (a), et ne purent les empêcher d'établir de nouvelles écoles ou académies (b). Ce ne fut que longtemps après l'invasion des Romains que les Druides bretons et irlandais furent contraints de chercher un asile dans l'île d'Anglesey. Il est à remarquer que les Druides de la Calédonie, après avoir bravé les légions des conquérants du monde, ont péri par la suite d'une guerre civile qu'ils occasionnèrent par leur opiniâtreté à vouloir accroître encore leur puissance dans un temps où elle commençoit à déchoir (c).

(a) Chez tous les peuples le passé a donné de grands exemples, presque toujours perdus pour l'avenir.

(b) Sueton. in vit. Claud. Plin., l. 30, c. 1.

(c) Tacit. Annal. 3. 43.

Trathal fils de Trunmor, aïeul du célèbre Fingal, ayant été nommé *vergobret* ou généralissime de l'armée calédonienne dans une guerre contre les Romains, refusa à la fin de la campagne de se démettre de son emploi, malgré les ordres et les sollicitations des Druides: il s'en suivit une guerre dans laquelle les Druides et leurs partisans eurent le dessous; et leur imprudence, devenue plus odieuse depuis leur défaite, déterminâ le peuple à seconder pour jamais le joug qu'ils avoient cherché à appesantir dans un moment où ils eussent dû l'alléger. Au reste la principale cause de leur chute fut qu'à cette époque l'ordre des Druides ne comptoit parmi ses membres et même parmi ses disciples qu'un petit nombre d'individus des principales familles. Les guerres continuelles avec les Romains avoient fixé depuis un certain temps toute l'attention des Calédoniens.

Les Druides, ayant reçu quelques secours des Scandinaves, firent, pour se relever, des efforts qui n'eurent aucun succès; ils furent enfin forcés de se retirer dans l'île d'*Iona*, où ils existèrent jusqu'à l'arrivée de S. Colomba, dans le sixième siècle. Ce fut là l'époque de leur entière extinction, mais non de celles de leurs cérémonies et de leurs usages; la vénération superstitieuse que le peuple conservoit pour le soleil, la lune, les étoiles, les lacs et les rivières qui avoient été les emblèmes ou les

accessoires de son ancien culte, donna lieu dans les Gaules à plusieurs lois sévères qui furent longtemps en vigueur. Le roi Canut en porta de semblables en Angleterre dans le onzième siècle; mais elles ne purent tellement détruire le Druidisme, qu'il n'en restât des vestiges considérables dans le nord de la Grande-Bretagne qui ont presque subsisté jusqu'aux derniers siècles.

FIN.

---



---

## NOTES

### POUR L'HISTOIRE DES DRUIDES.

---

(1) L'auteur de l'histoire des Druides cite avec confiance les livres sacrés des Hébreux comme monuments historiques. Sans doute il n'ignoroit pas que depuis environ un siècle quelques philosophes voudroient les transformer tantôt en un recueil de contes ou d'apologues orientaux, tantôt en anciens almanacs chaldéens ou égyptiens. Les faits qu'ils contiennent ne sont suivant eux que l'histoire emblématique des révolutions du ciel; les personnages dont ils parlent ne sont autre chose que des constellations, des planètes, etc.

M. Smith a méprisé ces nouvelles rêveries du pythionisme en délire. Jusqu'ici tous les bons esprits, ou pour mieux dire tous les hommes qui avoient conservé leur bon sens, n'ont pas rejeté l'histoire ancienne des Grecs et des Romains, parce que l'on y trouve quelques prodiges: pourquoi ne pas traiter avec la même indulgence les livres hébreux? Toute idée religieuse à part, il n'est pas d'être raisonnable qui n'accorde plus de confiance à des monuments historiques respectés dans tous les siècles par les savants qui les ont illustrés, qu'aux hypothèses astronomiques par lesquelles des écrivains modernes, que leur partialité rend suspects, s'efforcent de les détruire. ( N. D. T. )

(2) L'assertion de César, que le Druidisme a pris naissance dans la Grande-Bretagne, ne doit être considérée que comme une conjecture fondée sur la haute considération dont les Druides de ce pays jouissoient alors, sur la foule de disciples qui se rendoient près d'eux de toutes parts, afin

de s'instruire des mystères d'une religion qu'ils avoient conservée dans sa pureté beaucoup plus tard que n'avoient fait les prêtres d'aucun autre peuple. César pouvoit bien supposer que la religion de la Grande-Bretagne n'avoit pas d'origine étrangère, puisqu'il croit ses habitants originaires de leur propre pays.

Si nous voulons nous en rapporter à l'autorité de ceux qui affirment que les Druides habitoient la ville de Dreux, ou *Druilach*, le champ des Druides, dans le pays chartrain, dès l'an 410 après le déluge, nous serions bien près de l'époque de leur établissement dans la Grande-Bretagne. V. Ferrari lexic. topogr. verb. *Dreux* vel *Drocum*.

Quelques auteurs ont aussi supposé qu'Orphée, qui fut de l'expédition des Argonautes environ 1263 ans avant l'ère chrétienne, avoit appris des Druides gaulois et bretons, quelque chose de cette mythologie qu'il porta dans la Grèce. Il paroît en effet avoir visité les pays qu'ils habitoient, à moins que l'on ne suppose que l'*Argonautica* étoit du dernier Orphée de Crotoné.

(3) Les Hébreux, dans les premiers âges, élevoient des colonnes pour le même objet. Gen. III. 14.

Dans l'île de Pâques, Cook a trouvé des colonnes de pierres énormes, qui sont certainement de la plus haute antiquité. Les habitants des autres îles de la mer du sud ont la plus grande vénération pour leurs cimetières ou *Morai* dont l'enceinte est formée de grosses pierres (V. les voyages de Cook *passim*). Les Péruviens et les Mexicains avoient des monuments à peu près semblables. C'est chez ces peuples, séparés de l'ancien continent par des révolutions dont l'histoire et la tradition n'ont jamais indiqué l'époque, qu'il conviendrait principalement de rechercher les traces du culte et des usages primitifs. ( N. D. T. )

(4) Qui croiroit que ce mépris pour les autres nations s'est conservé jusqu'à nos jours parmi les Grecs modernes, malgré l'état de servitude et d'avilissement auquel les Turcs les ont réduits. Un voyageur rapporte que, se trouvant dans une des îles de l'Archipel, il prononça mal un mot de grec moderne : *Barbare*, prononce donc ainsi, lui dit un enfant. ( N. D. T. )

(5) L'éric ou rançon de certaines personnes étoit réglé d'après leur rang ou leur naissance. Suivant les lois d'Écosse connues sous le titre de *Regiam majestatem*, il étoit pour un comte de 140 vaches, de 100 pour le fils d'un comte, et de 16 pour un *villain* ou plébéien. Vid. reg. majest. l. 4. 24. Les mots *cro* et *galmes*, que l'on remarque dans ce code, sont celtiques, *crobh* et *gal meas* : ils signifient *vaches estimées*.

Tacite nous apprend que le même usage existoit chez les anciens Germains, « *Luitur homicidium certo armentorum et pecorum numero, pars civitati, pars propinquis.* »

Ces coutumes étoient plus humaines et plus justes que celles de plusieurs autres nations où l'amende, dont on punissoit le meurtre, étoit réglée sur la qualité du mort, et non sur le rang ou la fortune du meurtrier; ce qui mettoit la vie du pauvre et du foible à la discrétion de l'homme riche et puissant.

(6) Les Gépides, descendants des anciens Celtes, nous offrent un exemple remarquable de ce respect religieux pour les droits de l'hospitalité. L'empereur Justinien et le roi des Lombards, ayant terminé leurs différends par un traité de paix, demandèrent de concert aux Gépides un noble qui s'étoit réfugié chez eux. Le Conseil de la nation fut assemblé et décida à l'unanimité « qu'il valoit mieux que la nation » pérît en entier, que de consentir à cette demande sacrilège. »

(7) Si le maître de la maison étoit opulent, et que

l'étranger vouloir demeurer chez lui un an et un jour, ce n'étoit qu'après ce temps que son hôte pouvoit lui demander son nom et son pays. Cet usage, tout incroyable qu'il est, étoit encore observé à peu de chose près, il n'y a pas très-long-temps dans plusieurs familles des montagnes d'Écosse. Des personnes encore vivantes se rappellent un Campbell de Glenlyon, qui exerçoit l'hospitalité d'une manière aussi noble et aussi délicate. Chacun connoît l'épreuve qu'en fit un Barde irlandais. Après avoir passé chez Campbell un an et un jour, lorsque son hôte s'informa de son nom et de son pays, après l'avoir accompagné à son départ, le Barde lui demanda son cheval et son manteau, et le généreux Campbell s'empessa de lui donner l'un et l'autre. Le poète ambulant lui témoigna sa reconnaissance par quelques vers dont le sens étoit « que ce héros de l'hospitalité ne pouvoit être comparé qu'à lui-même. »

Un des premiers comtes d'Argyle, ayant appris qu'un seigneur irlandais venoit le visiter avec une suite nombreuse, et craignant que son château ne fût pas assez grand pour les recevoir, y mit le feu, et fit dresser des tentes sur le rivage, où il reçut magnifiquement son hôte. Cette action, qui nous paroît extravagante, fut admirée alors et célébrée dans tous les chants des Bardes.

(8) *La justice*, étant la première des vertus et la base de l'état social, étoit par la même raison l'un des premiers articles de la religion et des lois des Druides. Aussi enseignoient-ils que, si quelqu'un négligeoit de payer ses dettes ou de remplir ses engagements dans ce monde, il seroit poursuivi dans l'autre, où il ne lui seroit pas aussi facile de s'acquitter; par cette raison l'on enterroit ou l'on brûloit, avec le créancier, ses comptes et ses titres de créanciers. Pompon. Mela, de sit. orb. li, 5.

Cette doctrine et ces usages ne pouvoient qu'être utiles à la société; par ce moyen on affermissoit la croyance d'une autre vie, et l'on engageoit le riche à secourir le pauvre, dans l'espérance que celui-ci pourroit l'aider à son tour. On prêtoit même de l'argent payable en l'autre vie; et il n'étoit pas rare qu'un celte chargeât un mort de lettres pour ses amis défunts, en les enterrant avec lui. (Diod. Sicul. l. 5, et Valer. Maxim.) Ce dernier auteur ajoute: « Je » serois tenté de les appeler insensés ( ceux qui pratiquoient » ces usages ), si Pythagore sous son manteau n'avoit pensé » précisément comme ils font avec leurs vêtements bigarrés. »

(9) C'est de-là qu'est venue l'opinion vulgaire qui est encore aujourd'hui en grande considération en Allemagne. (Anc. un. hist., of the germans ou *histoire universelle*, par une société de gens de lettres.)

Il est seulement vrai que les bourreaux ne sont pas aussi abhorrés en Allemagne que dans tous les autres pays de l'Europe. La plupart d'entre eux se mêlent de chirurgie et de médecine empirique pour la populace; mais on ne les qualifie point *M. le Docteur*, comme le peuple le croit en France, et il s'en faut de beaucoup qu'ils jouissent de quelque considération.

(10) César dit que les Germains n'avoient pas de Druides; mais Tacite, mieux instruit des mœurs et des usages de ces peuples, rend un compte exact de l'ordre des Druides, quand il parle des prêtres des Germains. Il est probable qu'à l'époque à laquelle il écrivoit, leur nombre étoit considérablement diminué, ou qu'ils se déguisoient sous une autre dénomination; quoiqu'il en soit, les Bardes paroissent avoir conservé beaucoup plus tard leur nom et leurs fonctions. V. c. 3. init.

(11) Que le CARN fût regardé comme un monument

de respect ou d'infamie, il n'en étoit pas moins d'usage que chaque passant contribuât en quelque chose à son accroissement. Il s'ensuivoit que ces *Carns*, ordinairement placés dans des lieux fréquentés, devenoient avec le temps des masses énormes. Dans la Grèce, les amas de pierres consacrés à Mercure s'augmentoient de la même manière par les offrandes peu dispendieuses de chaque passant. ( *Dydin.* ad *odys.* )

(12) Ce fut probablement la crainte que leurs restes ne fussent insultés par des ennemis barbares, qui détermina les hommes à brûler les morts. Chez les Romains, Sylla fut le premier de sa famille qui ordonna de brûler son corps, crainte qu'on ne renouvelât à son égard les indignités qu'il avoit commises sur le corps de Marius. *Cic.* de *leg.*, l. 2.

Les Israélites dérochèrent à leur ancienne coutume d'ensevelir les morts, en brûlant les corps de Saül et de ses fils, crainte qu'ils ne fussent insultés par les Philistins. *Gen.* *xxiii.* 4. *Cum. Sam.* *xxxii.* 12.

L'importance religieuse et civile que les hommes réunis en société donnèrent aux funérailles, eut vraisemblablement plusieurs causes.

La première, de prévenir l'infection; et la plus terrible de toutes, d'après nombre d'observations, est peut-être celle qui résulte de la putréfaction des cadavres humains.

La seconde, de détruire ou de prévenir l'anthropophagie, que la disette, assez fréquente chez les peuples chasseurs, pouvoit rendre difficile à extirper, ou facile à introduire, puisqu'elle fournissoit et fournit encore à des festins de réjouissance chez des peuples à qui rien ne manque pour subsister. L'homme à demi sauvage et mourant de faim, voyant dévorer un cadavre par des bêtes féroces, devoit être nécessairement tenté de les imiter pour satisfaire le plus irrésistible des besoins.

La vénération pour les morts étoit le gage certain de la

bienveillance envers les vivants, du moins de la disposition à ne pas les attaquer tant qu'ils n'étoient pas considérés comme ennemis; enfin c'étoit un grand acheminement à la croyance en une autre vie, le premier principe des vertus sociales et par conséquent de la félicité publique. ( *N. D. T.* )

(13) A cette époque, que l'on pourroit appeler l'inter-règne entre le druidisme et le christianisme, il paroît que ces contrées étoient plongées dans la plus grande barbarie. L'antipathie entre les naturels du pays et leurs oppresseurs étoit si forte, qu'elle ne respectoit pas même l'asile des tombeaux. L'expression encore usitée, *dhurictidé tu mo lua le nisge, tu voudrois voir mes cendres répandues dans le ruisseau*, donne lieu de croire qu'une semblable impiété ne fut pas jadis sans exemple.

(14) La même coutume existoit chez les Égyptiens. Encore aujourd'hui, lorsqu'un montagnard écossais apprend la mort de quelqu'un de sa connoissance, il ne manque jamais de dire quelque chose de son caractère, de sa conduite, et toujours en bien. En parlant des morts en général, on néglige rarement d'ajouter, *à chuid dadh' aras da! Puisse-t-il avoir sa part du paradis.*

(15) *V.* Diodore de Sicile, l. 3., c. 11, etc.

Il y a eu deux historiens grecs du nom d'Hécatee; l'un; natif de Milet et contemporain d'Hérodote, vivoit dans le cinquième siècle avant l'ère vulgaire; l'autre dans le siècle suivant. Diodore de Sicile et Longin nous en ont conservé des fragments ou des citations.

Il nous paroît bien surprenant que les prêtres de nos ancêtres aient connu le télescope environ vingt-deux siècles avant l'époque où Galilée faillit à être brûlé par les prêtres ultramontains, pour avoir démontré le système de Copernic par le moyen des découvertes qu'il fit avec cet instrument.

qu'il avoit inventé ou retrouvé; cependant on ne peut expliquer la citation rapportée par M. Smith, qu'en convenant du fait: elle est claire, précise, et il n'est pas question de prodige dans ce rapprochement de la lune. Hécatee n'indique pas les moyens employés par les *Boréades*, parce qu'il étoit de leur intérêt et dans leurs usages d'en faire un mystère; mais il doit avoir vu le fait par lui-même, ou le tenir de quelqu'un qui l'aît vérifié, puisqu'il parle de l'opacité de la lune, de ses montagnes, qui servent à déterminer sa grandeur réelle. Ces vérités, dont on ne pouvoit s'assurer à la vue simple, étoient trop contraires aux préjugés des anciens peuples pour qu'un historien eût osé les publier, si les moyens de leurs démonstrations n'eussent pas existé; et comment alors eût-il pu deviner ce que personne ne pouvoit connoître? (N. D. T.)

(16) Cet art, dont les effets et les productions sont si admirables, est un des premiers que l'homme ait pu découvrir. La première explosion des volcans a produit le verre naturel. L'homme a vu les rochers les plus durs fondus et convertis par l'action du feu en une substance transparente: pour obtenir le même résultat, il ne faut qu'imiter l'opération de la nature.

Par-tout où l'homme alluma du feu, soit pour se réchauffer, soit pour corriger par la cuisson l'âpreté de ses aliments, la chaleur a pu vitrifier les pierres ou le sable qui servoient de foyer, sur-tout dans les pays de roches primitives, comme sont les montagnes d'Écosse, où l'incendie d'une maison doit nécessairement couvrir, au moins d'une couche de verre, la totalité, du moins une partie des murs. Ces vitrifications naturelles ou accidentelles ont facilement donnée l'idée de leur imitation en grand, ou de fondre du verre en masse; mais il y a aussi loin de cette découverte

brute et primitive, aux procédés nécessaires pour faire des télescopes, des lunettes achromatiques et même un simple verre à boire, que de l'art de fondre la mine de fer, à celui de fabriquer une chaîne de montre d'acier, ou les pièces d'une montre.

Si les Celtes avoient poussé l'art de la verrerie aussi loin que sembleroit l'indiquer le passage d'Hécatee, et les conséquences que l'on ne sauroit s'empêcher d'en tirer, ne l'eussent-ils pas employé à fabriquer des ustensiles de ménage aussi agréables qu'utiles? Cependant les ruines celtiques n'ont jamais offert que des fragments de verre informe, et presque tous les poèmes d'Ossian attestent qu'ils n'avoient pas d'autres coupes que des coquilles, *le festin des coquilles*; ainsi les notions que paroïsoit nous fournir la citation d'Hécatee dans la note précédente, se trouvent à peu près en contradiction avec les faits rappelés dans celle-ci, et les conséquences que nous avons dû en tirer. Comment donc se décider? Nous laissons ce soin ou ce plaisir à nos lecteurs; le doute est le premier pas dans la recherche de la vérité. En indiquer l'objet et les motifs, c'est inviter les sçavants à éclaircir les questions épineuses; s'il en résulte entre eux un choc d'opinions, c'étoit peut-être le seul moyen de produire la lumière. (N. D. T.)

(17) Le précepte de leur loi, qui défendoit de rien écrire de ce qui concernoit la religion, est une preuve qu'ils connoissoient l'art d'écrire.

Nous connoissons trois espèces de médailles ou monnoies gauloises.

La première, dont les dimensions varient peu, est environ du diamètre d'une pièce de moyen bronze romain. Ces pièces de forme convexe, paroissent composées d'un alliage de cuivre et de zinc, et semblent avoir été frappées d'un

seul coup au poinçon, dans une matrice concave et gravée. La partie convexe représente une tête grossièrement dessinée de face ou de profil. Celles de face présentent un visage rond, les cheveux épars ou rayonnants, comme est figuré le soleil dans plusieurs monuments grecs ou romains. Celles de profil sont casquées. La partie concave offre des figures de chevaux encore plus mal dessinées; on ne voit des deux côtés ni indices ni vestiges de caractères quelconques.

L'année dernière, des cultivateurs de Chausseuans près Poligny, département du Jura, trouvèrent, en démolissant un vieux mur, ou *amas de pierres*, une urne d'argile noire qui contenoit environ 180 pièces de cette espèce. M. Fromond sous-préfet de Poligny, qui réunit, à toutes les qualités que l'on peut désirer dans un administrateur, des talents littéraires très-distingués, ne fut pas plutôt instruit de cette découverte, qu'il chercha à se procurer ses résultats; il ne restoit plus que des fragments du vase, qui paroissoient indiquer qu'il étoit bien exécuté et d'une forme assez élégante. Une partie des médailles avoit été dispersée. Je dois à la politesse généreuse de M. Fromond quelques-unes de celles qui lui parvinrent, et dont l'examen m'a fourni la petite notice que j'en donne.

J'ai vu peu de médailles de cette forme, et une seule d'un métal différent; elle est en or très-pâle et qui paroît très-chargé d'alliage. Elle fait partie de la collection intéressante de M. Bruand, administrateur des hospices à Besançon.

Ce sont là, je crois, les plus anciennes monnoies gauloises; on sentira aisément la raison de mon opinion, par leur différence avec celles que je vais décrire.

Il est à remarquer que l'on voit aux environs de Poligny; *Poligniacum*, dont le nom paroît dérivé de la traduction latine et contractée de *Beil tin ac*, l'élevation du feu de

*Beil*, des colonnes celtiques, telles que les *Cromleachs* de M. Smith, M. Chevalier, historien de Poligny, les avoit fort bien remarquées dans un temps où les recherches celtiques étoient entièrement négligées, sur-tout en ce pays. V. hist. de Poligny. On a trouvé en différents temps beaucoup de monnoies gauloises aux environs de Poligny, aussi bien que des médailles grecques et romaines et d'autres antiquités, entre autres une superbe mosaïque à *Tourmont*, gravée dans le recueil de M. de Caylus. La plupart des noms de lieux ont conservé leur étymologie celtique, presque sans altération.

Les médailles que je place au second ordre sont communément en argent avec les mêmes figures, toutes petites, et les unes plates, d'autres convèxes. Il y en a aussi en cuivre de mêmes dimensions, qui paroissent beaucoup moins alliées de zinc que les premières.

Enfin celles que je crois les plus modernes sont en argent assez pur, de la même dimension que les précédentes, et portant les mêmes empreintes, mais avec des inscriptions en caractères romains. J'en ai deux dans ma collection, formée en grande partie dans le Jura. Sur le revers de l'une on lit distinctement le mot AVSCRO. Sur l'une des faces de l'autre on aperçoit aussi facilement TVRONOS. Si ce mot celtique répond à TVRONVM latin, on peut en conclure que cette pièce avoit été frappée à Tours, où l'on battoit monnoie dès le temps de la première race de nos rois.

Je sais que de riches cabinets présenteroient peut-être des variétés plus nombreuses; mais j'aime mieux décrire ce que j'ai vu que ce que j'ai lu, à plus forte raison ce que j'ai entendu dire; c'est le parti le plus sûr, quand on ne cherche et que l'on ne veut propager que la vérité.

Il n'est pas besoin de dire que ces monnoies sont évidemment d'une date postérieure à l'invasion des Gaules par

les Romains, mais antérieure à celle où, soumis à leur gouvernement, ses peuples adoptèrent leur langue et leurs usages. Sans admettre la première proposition, il seroit difficile de dire comment ils employoient aussi correctement les lettres romaines; en rejetant la seconde, comment se faisoit-il qu'ils persistassent à écrire en langue celtique des mots que leurs vainqueurs latinisoient dès qu'ils leur étoient connus? D'ailleurs le pouvoir de battre monnaie excluait l'idée de toute dépendance, et nos premiers rois se crurent obligés d'en demander la permission aux empereurs d'Orient.

Quoique les métaux précieux paroissent avoir été rares dans les Gaules, avant qu'elles fussent complètement subjuguées, il n'est pas douteux que les Gaulois en connussent le prix et en fissent grand cas, puisque ce fut pour une certaine quantité d'or que les Gaulois consentirent à lever le siège du Capitole l'an 388 avant J. C., et que Brennus leur chef ajouta son épée au poids convenu déjà en équilibre avec l'autre bassin de la balance, en prononçant ces mots terribles : *Vae victis!* (N. D. T.)

(18) Le savant docteur Johnson suppose que les Calédoniens ont toujours été un peuple grossier et ignorant, qui n'a jamais eu l'usage de l'écriture. Cette assertion est évidemment dénuée de tout fondement; et l'on pourroit aisément la détruire, en produisant un grand nombre d'anciens manuscrits en langue celtique. Quand les Druides, qui n'étoient rien moins qu'illétrés, comme nous l'avons déjà prouvé, eurent été chassés de la Grande-Bretagne, ceux de la Calédoisie se retirèrent à *Iona*, l'une des Iles Hébrides, où ils établirent un collège et continuèrent paisiblement à enseigner jusqu'au sixième siècle, où ils furent dépossédés de cet établissement et remplacés par S. Colomba, l'apôtre de ce pays. Plusieurs générations après cette époque, l'école

d'Iona étoit l'une des plus célèbres parmi celles qui existoient alors, même chez les peuples voisins, et les leçons qui s'y donnoient de vive voix et par écrit étoient en langue celtique. La différence entre cet idiome et celui de l'Irlande, sur laquelle le docteur et plusieurs autres écrivains insistent si fort, n'est pas d'une date très-ancienne. Le langage de S. Colomba, qui avoit été élevé dans les écoles d'Irlande, n'est autre chose que le celtique, comme le prouvent les fragments qui nous restent de ses ouvrages. L'éloge de son Barde sur la mort du fameux guerrier irlandois *Murcha Mac Brian*, qui est encore plus ancienne, est dans la même langue. De cette identité d'idiome pendant tant de siècles, et des relations habituelles entre deux nations aussi rapprochées, on peut conjecturer que les améliorations qu'a reçues leur langage devoient être communes à l'une et à l'autre.

J'ajouterai à ces observations quelques faits qui prouveront l'antiquité de l'écriture parmi les habitants de la Calédonie. Dans l'île de Mull, voisine de celle d'Iona, il y a eu, de temps immémorial jusqu'à nos jours, une succession d'*Ollas* ou docteurs gradués dans une famille du nom de *Mac Léan*; dont les écrits, qui remplissoient un grand coffre, étoient tous en langue celtique; ce qui restoit de ce trésor fut acheté, il n'y a pas longtemps, comme une curiosité littéraire, par les ordres du duc de Chandos, et passe pour avoir péri lors de la catastrophe qui renversa la fortune de ce seigneur. Lord Kaime; dans ses *Essais*, L. 1, parle du manuscrit celtique des quatre premiers livres de *Fingal*, que M. Macpherson trouva dans l'île de Sky; il porte la date de l'an 1405. Je viens d'acquérir un traité de médecine, un autre d'anatomie, avec une partie du calendrier, qui ont probablement appartenu à quelque ancien monastère, tous deux en langue et en caractères celtiques: ces pièces, comparées avec d'autres de plus fraîche date, pa-

roissent avoir plusieurs siècles d'ancienneté. Ce sont là sans contredit des preuves certaines que, même après l'extinction des Druides, la langue celtique a eu son écriture particulière.

Si cette note n'étoit pas déjà trop longue, nous pourrions produire encore différentes preuves que l'alphabet, aussi bien que l'idiome des montagnards Écossois, est le même que celui des anciens Celtes, et probablement la souche des caractères des Goths et des Saxons, avec lesquels les caractères dont il est composé ont une grande ressemblance; ceux-ci n'ont fait que le rendre plus complet en y ajoutant des lettres latines, tandis que les peuples qui parlent encore le celtique se sont presque entièrement bornés à conserver l'alphabet phénicien.

(19) Hécatée (*Ap. Diod. Sicul.*, 5, 11), Toland (*Miscell.*, p. 160, etc.), donnent plusieurs raisons pour prouver qu'Abaris étoit un druide de Bel ou un prêtre du grand temple d'Apollon élevé dans les Hébrides. Peut-être son nom d'Abaris ou Abarich venoit-il d'un canton situé au voisinage.

(20) On prétend qu'à une époque encore plus reculée les Chinois connoissoient la poudre à canon et l'imprimerie. Puisque l'on a vu de nos jours, pour ainsi dire, se perdre l'art de la peinture sur verre, si généralement répandu en Europe, et dont l'invention ne remontoit qu'au XII<sup>e</sup> siècle, pourquoi ne croirions-nous pas que les grandes révolutions dans l'ordre de la nature et de la société ont fait disparaître des connoissances qui ne sont pas encore toutes retrouvées aujourd'hui? Les années qui se sont écoulées depuis la résurrection des lettres et des arts ne sont encore qu'un point dans l'histoire du monde. Ce que nous savons n'est qu'un motif d'émulation de plus pour rechercher ce que nous ne savons pas. Rappelons-nous le mot d'un prêtre égyptien à Solon, qui lui vantoit la civilisation des Grecs et leurs progrès dans les sciences et les arts : « Solon, Solon, vous êtes bien jeunes,

» vous autres Grecs; le temps n'a pas encore mûri vos connoissances. »

En effet, semblables aux enfants qu'enivre le plus léger succès dans les entreprises les plus frivoles, à peine croyons-nous avoir fait un pas de plus dans la pénible carrière des recherches, que nous nous empressons de publier de prétendues découvertes. Qu'arrive-t-il? La critique est là, l'envie s'éveille, une dispute s'engage, et l'amour-propre offensé emploie à son apologie ou bien à sa vengeance le temps que la raison eut dû consacrer à perfectionner un premier aperçu.

La véritable gloire est d'être utile : rien n'est utile que ce qui est vrai; et l'on ne parvient à la vérité, pas même aux développements dont elle est susceptible, que par la persévérance, les expériences et la méditation (N. D. T.).